

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES
REGION CENTRE

**ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA METHODOLOGIE
GENERALE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES
EUROPEENS ET DU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION
2007-2013 EN REGION CENTRE**

Rapport final

Juin 2009



**Évaluer les Politiques et Innover
pour les Citoyens et les Espaces**



Projet cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre avec
le fonds européen de développement régional.

Sommaire

<i>Introduction</i>	2
<hr/>	
<i>1. Le référentiel d'évaluation</i>	5
1.1. Le champ de l'évaluation	5
<hr/>	
1.2. Théorie d'action des thèmes de mise en œuvre à évaluer	7
<hr/>	
1.3. Le questionnement évaluatif	14
<i>2. Collecte des données et des perceptions et analyse évaluative</i>	17
2.1. Animation des nouvelles mesures	17
<hr/>	
2.2. Les appels à projets du volet territorial du CPER et de la mesure 32 du FEDER	24
<hr/>	
2.3. Les conférences territoriales	34
<hr/>	
2.4. La comitologie d'ensemble des programmes	36
<i>3. Conclusions globales et recommandations</i>	41
3.1. Retour sur les méta-questions transversales	41
<hr/>	
3.2. Enjeux transversaux à l'ensemble des recommandations	42
<hr/>	
3.3. Recommandations sur les thèmes de mise en œuvre étudiés	42
<i>4. Annexes</i>	47

Introduction

En région Centre, la **nouvelle stratégie de développement régional** pour la période 2007-2013 s'appuie sur la mise en œuvre du **Contrat de Projets Etat-Région (CPER)** et des différents **programmes opérationnels européens** (FEDER, FEADER, FSE). Cette nouvelle période de programmation se caractérise par des évolutions importantes de la théorie d'action de ces programmes. Concernant le CPER et le PO FEDER, les évolutions suivantes peuvent ainsi être soulignées :

(1) Dans le nouveau CPER, le volet territorial est clairement identifié et la mise en œuvre d'une partie significative des mesures qui le compose prévoit le recours à une procédure d'appels à projets territorialisée selon trois sous-espaces régionaux et organisée autour de thèmes ciblés : projets structurants, développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes, services à la population.

(2) Concernant le Programme opérationnel FEDER, deux évolutions principales ressortent fortement. La première est l'abandon du zonage pour l'affectation des fonds. Cette première évolution impacte en premier lieu les territoires du sud régional, qui étaient fortement ciblés par les zonages des programmes précédents. La seconde évolution est le recentrage thématique du programme sur quelques priorités définies par l'Union Européenne lors des sommets de Lisbonne et de Göteborg : recherche, innovation, développement durable.

A l'instar de toute politique publique, l'efficacité et l'atteinte des objectifs de ces nouveaux programmes va dépendre directement des modalités de **mise en œuvre** et de **pilotage** définies et appliquées au niveau régional. Le SGAR et le Conseil régional partagent la responsabilité de cette démarche en assurant notamment la programmation régulière des dossiers, le bon fonctionnement des différents groupes de pilotage et de suivi et l'articulation des fonds européens et des crédits du CPER. C'est au regard de cette responsabilité qu'ils ont souhaité lancer la présente étude d'évaluation.

Cette dernière s'inscrit par ailleurs dans le dispositif de **suivi - évaluation en continu** (ou itinère) prôné pour la période 2007/2013 par les acteurs européens et nationaux pour mieux affirmer le rôle stratégique de l'évaluation dans le pilotage des programmes. En région Centre, l'Etat et le Conseil Régional ont défini un dispositif de suivi - évaluation itinère qui passe par (1) la constitution d'une instance de suivi et d'évaluation commune au CPER et au Programme Opérationnel FEDER et (2) la réalisation d'un tableau de bord centré sur quelques indicateurs d'alerte. Conformément aux demandes de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre des programmes européens (règlement CE n°1083/2006), le comité régional d'évaluation peut, en plus des évaluations ex-ante et ex-post, proposer aux instances de suivi des évaluations thématiques ou des évaluations stratégiques, lorsqu'un besoin est identifié (par exemple en cas d'écarts importants entre les réalisations et les objectifs). Ce dispositif d'évaluation mis en place en région Centre s'est traduit ainsi par le lancement d'une première évaluation au début de l'année 2009, qui fait l'objet de ce rapport.

La mission d'évaluation proposée consiste en l'évaluation de la **méthodologie générale de mise en œuvre** des programmes européens et du contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Sa finalité principale est, comme l'indique le cahier des charges, de vérifier la lisibilité, l'efficacité et la cohérence de la mise en œuvre des programmes opérationnels et du CPER ; et de permettre le cas échéant de réajuster l'organisation mise en place pour l'améliorer.

La demande évaluative porte plus spécifiquement sur trois thèmes liés à la mise en œuvre des programmes : (1) les procédures d'appels à projets du volet territorial du CPER et du FEDER, (2) l'ingénierie auprès des porteurs de projets et (3) le dispositif de « comitologie ». Trois objectifs opérationnels sont adossés à ces thèmes. Dans le premier cas, il s'agit d'évaluer l'efficacité des procédures, dans le deuxième de connaître les freins à l'émergence et à la réalisation des projets et d'évaluer le travail en réseau des différents services et la

qualité, l'intensité et la cohérence de l'information apportée¹, et dans le troisième cas d'évaluer la pertinence et l'efficacité du dispositif de comitologie.

Cette description générale de la mission d'évaluation souligne l'importance de sa **finalité opérationnelle**. En effet, sur la base de l'analyse de ce qui s'est passé au cours de la première année de programmation (lancement de plusieurs appels à projets, mise en place et premières réunions des comités...), elle vise à apporter aux responsables du pilotage des programmes des pistes pour **ajuster le dispositif de mise en œuvre** des programmes avant que leur déroulement ne soit trop avancé. Cette évaluation, intervenant un an après le lancement des programmes, se situe ainsi dans le prolongement de l'évaluation ex ante (ajustement de la conception du dispositif) et anticipe sur l'évaluation intermédiaire en cherchant à tirer parti de premiers retours d'expérience pour ajuster au plus vite le dispositif de mise en œuvre.

Afin d'atteindre ces objectifs fixés à la mission, les travaux suivants ont été réalisés :

- réalisation d'une dizaine d'entretiens de cadrage² auprès des responsables de la mise en œuvre et du pilotage des différents programmes, afin de préciser le référentiel de l'évaluation : objectifs et théorie d'action associés aux choix de mise en œuvre adoptés pour cette nouvelle génération de programmes, questionnement évaluatif de la mission ;
- traitement et analyse des éléments de suivi existants : résultats de la première vague d'appels à projets lancée dans le cadre du volet territorial du CPER, avancée de la programmation, taux de recouvrement du CPER et des programmes européens dans la programmation ;
- observation du déroulement de certains comités ;
- réalisation d'une cinquantaine d'entretiens³, principalement en face à face, avec des acteurs de la mise en œuvre des programmes, à l'échelle régionale et départementale ;
- réalisation d'une trentaine d'entretiens téléphoniques auprès de bénéficiaires des programmes, et auprès de quelques participants aux appels à projets n'ayant pas été retenus.

Un échange régulier sur les choix méthodologiques et les résultats intermédiaires a eu lieu avec le comité régional d'évaluation du CPER et du PO FEDER, notamment lors de trois réunions :

- la première pour valider le référentiel d'évaluation (février) ;
- la seconde pour échanger sur les résultats (début mai) ;
- la troisième pour échanger sur les recommandations (début juin).

Cette description synthétique des principaux éléments de la méthodologie mise en œuvre permet de souligner :

- l'importance du nombre de personnes interrogées, et ce, pour chacune des thématiques à analyser (appels à projets, ingénierie, comitologie) car la plupart des acteurs ont pu être interrogés sur plusieurs thèmes ;

¹ Le cahier des charges précise que le dispositif de communication générale sur les programmes ne rentre pas dans le champ de l'étude

² Voir annexe n°1 pour plus de détails.

³ Voir annexe n°2 pour plus de détails.

- le caractère représentatif des investigations, sinon sur le plan purement statistique, du moins au regard de la diversité des situations régionales, puisque l'ensemble des départements a été concerné et que l'échantillonnage des bénéficiaires des appels à projets interrogés a fait l'objet d'une approche rigoureuse⁴.

Deux formes de limites sont néanmoins à souligner par rapport à cette approche méthodologique.

La première tient au caractère « chemin – faisant » de cette évaluation, qui lui confère un lien fort avec d'une part, le déroulement des programmes (annonce des résultats des appels à projets, ajustements de la comitologie...), et d'autre part le contexte socio-économique et politique en vigueur au moment de son déroulement (crise financière de 2008, plan de relance, etc...). En effet, ces événements intervenant de façon concomitante à la réalisation des investigations (entretiens d'acteurs notamment), ils influencent vraisemblablement plus les perceptions que dans le cas d'une démarche déconnectée dans le temps, les acteurs ne disposant pas de recul pour en juger la portée ou l'influence.

La seconde limite tient au faible nombre de bénéficiaires de certaines mesures dont on souhaitait évaluer la mise en œuvre (au sein de l'axe 1 du PO FEDER notamment), qui a fortement réduit la recherche de perceptions auprès des bénéficiaires. Certains résultats sont ainsi essentiellement basés sur la perception des acteurs de la mise en œuvre des programmes.

Le présent rapport présente donc l'ensemble des résultats de cette démarche, en trois parties :

- une première partie consacrée au référentiel d'évaluation ;
- une seconde partie consacrée à la collecte des données et des perceptions et à l'analyse évaluative ;
- une troisième consacrée aux conclusions générales et aux recommandations.

⁴ Voir annexe n°3 pour plus de détails.

1. Le référentiel d'évaluation

1.1. Le champ de l'évaluation

1.1.1. Le champ initial

Le cahier des charges proposait d'évaluer la méthodologie générale de mise en œuvre des programmes autour de trois thèmes d'études :

- les procédures d'appel à projets du volet territorial du CPER et du FEDER ;
- l'ingénierie auprès des porteurs de projets ;
- le dispositif de comitologie.

1.1.2. La clarification du champ de l'évaluation

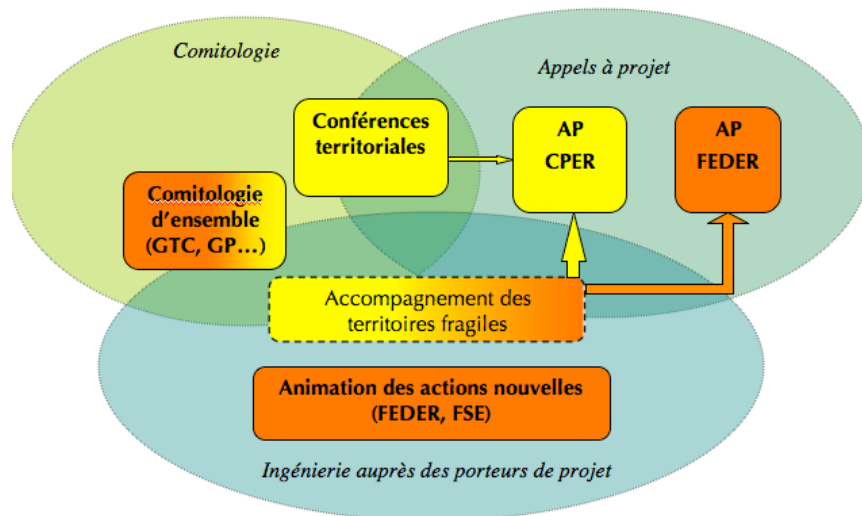
L'analyse des premiers entretiens de cadrage réalisés, qui ont permis de débattre de la nature des questionnements des acteurs vis-à-vis de la démarche d'évaluation, nous ont amené à proposer au comité d'évaluation une légère réorganisation des thématiques proposées dans le cahier des charges. En effet :

- Au sein du **thème « comitologie »**, deux familles de questionnement distincts se sont dégagés. La première concerne la « **comitologie générale** » de mise en œuvre des programmes, à savoir les comités de suivi et de programmation (quelle lisibilité, quelle efficacité en termes de programmation, de complémentarité des fonds, d'amélioration de la qualité des projets ?...) alors que la seconde porte sur les **conférences territoriales**, instance spécifiquement relative à la mise en œuvre du volet territorial dans sa conception initiale. Le questionnement relatif à ces conférences territoriales renvoyait de fait autant, sinon plus, au questionnement lié à la mise en œuvre des appels à projets du volet territorial qu'à celui de la comitologie générale de mise en œuvre des programmes ;
- Au sein du **thème relatif aux procédures d'appel à projets**, ensuite, la théorie d'action sous-jacente et les modalités de mise en œuvre sont apparues largement différentes entre les appels à projets du volet territorial et les appels à projets du FEDER, ce qui renvoie clairement aux différences persistant plus largement entre CPER et programme européen (nous y reviendrons). Par ailleurs, le questionnement opérationnel relatif à ces appels à projets ne pouvait que différer dans la mesure où l'appel à projets de la mesure 32 du FEDER était une procédure unique pour l'ensemble du programme, alors que les appels à projets du volet territorial du CPER étaient prévus en deux vagues successives, ce qui laissait place à des recommandations entre la première et la seconde vague. Enfin, autant les appels à projets du volet territorial concernent l'ensemble du territoire régional, autant celui de la mesure 32 du FEDER ne concerne que le sud régional. Il était donc dès lors justifié : (1) de scinder ces deux thématiques au sein du champ d'évaluation, (2) de les rapprocher dans la partie de l'analyse évaluative débouchant sur des recommandations opérationnelles, lesquelles ne concernent que les appels à projets du volet territorial du CPER ;
- Enfin, au sein du **thème « ingénierie auprès des porteurs de projets »**, il est apparu également deux thèmes de questionnement au sein des acteurs responsables de la mise en œuvre des programmes. Le premier, jugé largement prioritaire, porte essentiellement sur l'efficacité et la lisibilité du dispositif d'animation des mesures destinées aux publics ciblés de façon prioritaire par la

nouvelle génération de programmes FEDER (entreprises et notamment PME-PMI, acteurs de la recherche). Le second domaine de questionnement, ressenti comme moins prioritaire, portait sur l'accompagnement des porteurs de projets dans les territoires plus fragiles, qui renvoie également au questionnement sur les appels à projets du volet territorial du CPER et de la mesure 32 du PO FEDER.

Au final, il en résulte une réorganisation du champ de l'évaluation en cinq thèmes d'études, l'accompagnement des territoires fragiles étant « intégré » dans la thématique des appels à projets. Cette réorganisation a notamment conduit à mettre en avant certaines différences entre la gestion des fonds européens (en orange ci-dessous) et la gestion du CPER (en jaune ci-dessous) au sein d'un champ restant largement commun (le thème de la comitologie générale ou « autre comitologie » restant notamment mixte à l'ensemble des programmes).

Le schéma ci-dessous synthétise ce nouveau cadre de référence proposé pour le champ de l'évaluation.



Au delà de cette réflexion sur les thèmes de mise en œuvre entrant dans le champ de l'évaluation, un dernier élément de clarification reste à souligner : celui du périmètre de l'évaluation en termes de programmes européens. En effet, le cahier des charges stipulait que le champ de l'étude concernait la mise en œuvre de l'ensemble des programmes opérationnels (FEDER, FSE, FEADER) et du Contrat de projets Etat-Région sur les thématiques développées ci-dessus. Mais, il est ressorti lors des entretiens de cadrage :

- que la thématiques des appels à projets concernait uniquement le volet territorial du CPER et le FEDER (mesure 32) ;
- que le questionnement des acteurs responsables de la mise en œuvre des programmes en matière d'ingénierie auprès des porteurs de projets portait essentiellement sur le programme FEDER (et même sur son axe 1) et dans une moindre mesure sur certaines mesures nouvelles du FSE, mais pas vraiment sur l'ingénierie et l'animation développée dans le cadre du programme financé par le FEADER ;
- que la comitologie générale de mise en œuvre des programmes, en particulier les Groupes Techniques de Coordination, concernent l'ensemble des programmes FEDER et FSE, et de façon plus partielle le FEADER. En effet, si les mesures du FEADER articulées avec le CPER (volet territorial et grand projet n°4) relèvent

clairement des GTC, les mesures du FEADER non articulées avec le CPER font l'objet de comités de financement dont le statut n'est pas clairement celui de GTC⁵.

De ce fait, le champ de l'évaluation en termes de programmes européens a concerné principalement le FEDER, dans une certaine mesure le FSE et de façon marginale le FEADER. Compte tenu de l'ampleur potentielle du champ d'évaluation de départ, il était de toute façon indispensable d'établir des priorités sous peine de trop de dispersion.

1.2. Théorie d'action des thèmes de mise en œuvre à évaluer

1.2.1. L'animation des nouvelles mesures

La nouvelle génération de programmes FEDER et FSE 2007-2013 s'est traduite par plusieurs évolutions notables. Outre la disparition du zonage pour le FEDER, les thèmes liés à l'innovation, à la compétitivité et au développement durable, émergents depuis les années 2000 (stratégie de Lisbonne), ont été largement mis en avant.

Les publics cibles et les typologies de dépenses éligibles ont en conséquence évolué : le programme opérationnel FEDER concerne moins les maîtres d'ouvrage publics et cible davantage les maîtres d'ouvrage privés (entreprises) ou les acteurs de la recherche (laboratoires, universités). Par ailleurs, les dépenses éligibles ne concernent plus seulement de l'investissement matériel, mais également des dépenses d'animation, de matériel de recherche, et de personnel (financement de thèses, de post-doctorats...).

En ce qui concerne le FSE, les évolutions sont moins marquées, mais on assiste également à un renforcement du ciblage de certaines mesures sur les entreprises (valorisation des acquis de l'expérience, gestion préventive des ressources humaines, reclassement des salariés, vieillissement actif...).

Les enjeux liés à la coordination et la mise en réseau des acteurs chargés de l'animation des programmes, ainsi qu'à la qualité de l'accompagnement apporté aux porteurs de projets, se posent donc plus particulièrement sur ces nouvelles mesures des PO, dédiées aux acteurs privés. Ce sont en effet des publics cibles mal connus des acteurs de la mise en œuvre, peu habitués à mobiliser des fonds européens et qui sont attendus sur des thèmes complexes (l'innovation, la recherche-développement). Cela soulève donc de forts enjeux d'acculturation, avec en filigrane des craintes liées à la sous-consommation de ces mesures et au dégageant d'office.

Les mesures qui concernent ces nouveaux publics sont essentiellement comprises dans **l'axe 1 du FEDER et l'axe 1 du FSE** (respectivement 58% et 38% de la maquette financière).

Les tableaux ci-dessous reprennent les axes et mesures des programmes avec les publics cibles visés. Les mesures concernant plus particulièrement des « nouveaux » publics cibles (entreprises, acteurs de la recherche) sont surlignées en vert.

⁵ Voir à ce propos la note sur la comitologie du 13 février 2009.

DOMO FSE			Maquette financière (en millions d'euros)	% maquette
AXE 1	Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques		103,3	38%
Mesure 1.1	Anticiper et gérer les mutations économiques			
111	Anticipation et prévention des mutations économiques	GIP Alpha centre, ARACT, structures d'études, CC		
112	Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	CR, branches professionnelles, entreprises, partenaires sociaux, CC, pôles de compétitivité, pôles de développement économique, ARACT, OPCA, organismes de formation	20,5	7%
113	Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés	Entreprises, partenaires sociaux, maisons de l'emploi, AFPA, OPCA, organismes de formation		
Mesure 1.2	Agir sur le développement des compétences par la formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualification			
121	Développement de l'apprentissage	CR, CFA		
122	Stratégies globales de vieillissement actif	CR, branches professionnelles, entreprises, partenaires sociaux, CC, pôles de compétitivité, pôles de développement économique, ARACT, OPCA	76,6	28%
123	Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont le plus éloignés, notamment dans les PME/PMI	Entreprises, OPCA, CC, CR		
124	Développement de la VAE	CR, branches professionnelles, entreprises, partenaires sociaux, OPCA, partenaires sociaux, organismes de formation, AFPA, services de l'Etat, organismes porteurs des Points Relais Conseil		
Mesure 1.3	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités			
		CR, collectivités territoriales, CC, organismes de formation	6,2	2%
AXE 2	Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi		66,7	24%
Mesure 2.1	Soutenir la modernisation du service public de l'emploi pour une meilleure efficacité du fonctionnement du marché du travail			
211	Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés présentant un risque élevé de chômage de longue durée	ANPE	33,1	12%
212	Accompagnement des jeunes au marché du travail pour un renforcement de l'accueil et de l'orientation	Missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation		
213	Coordination des acteurs de l'emploi	Maisons de l'emploi, structures de coordination emploi/formation		
Mesure 2.2	Développement des politiques actives du marché du travail pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi			
221	Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes	CR, collectivités territoriales, CC, organismes de formation, AFPA, associations	33,6	12%
222	Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	Entreprises, OPCA, CC, branches professionnelles, partenaires sociaux, ANPE, organismes de formation, associations, collectivités territoriales, GIP, groupement d'entreprises		
AXE 3	Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations		81,1	29%
Mesure 3.1	Cohésion sociale			
311	Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale	CR, CG, communes, EPCI, organismes publics, EIAE		
312	Appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales dans la mise en œuvre des plans locaux pour l'insertion et l'emploi	EPCI, syndicats de communes	64,4	23%
313	Appuyer les politiques d'insertion des départements : PDI	CG		
Mesure 3.2	Inclusion sociale			
321	Soutenir les publics ayant une difficulté particulière d'insertion	CG, EPCI, AGEFIPH, AFPA, associations d'insertion, centres de ressources et d'appui technique, organismes de formation, entreprises	12,7	5%
322	Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce	Etablissements d'enseignements de l'éducation nationale et de l'agriculture, GIP FCIP, associations		
Mesure 3.3	Lutte contre les discriminations			
331	Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	Collectivités territoriales, EPCI, partenaires sociaux, associations, entreprises	4	1%
332	Agir en faveur des habitants des ZUS	Collectivités territoriales, EPCI, structures d'insertion, associations		
AXE 4	Capital humain, mise en réseau, innovation et actions transversales		24	9%
Mesure 4.1	Capital humain : adapter l'offre de formation et de le système d'orientation			
411	Innovations et adaptations pédagogiques	Organismes de formation, AFPA, GIP FCIP, établissements d'enseignement agricole	6,8	2%
412	Mesures d'ingénierie en matière d'orientation, d'information, de formation, de transfert de compétences, d'expérimentations et de formation des formateurs	GIP Alfa Centre, GIP FCIP, établissements d'enseignement agricoles, organisme de formation		
Mesure 4.2	Développer les partenariats, la mise en réseau et les initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion			
421	Promouvoir la bonne gouvernance territoriale	Partenaires sociaux, ARACT, OPCA		
422	Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion	Structures porteuses des dispositifs d'accompagnement, structures régionales ou locales dans le champs de l'IAE	13,2	5%
423	Renforcer l'accès aux financements des petits porteurs de projets associatifs	OI		
424	Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication	CR, collectivités territoriales, associations, centres de ressources		
Mesure 4.3	Actions innovantes transnationales ou interrégionales			
431	Projets innovants et expérimentaux	CR, GIP Alfa Centre, collectivités territoriales, associations, organismes de formation, entreprises	4	1%
433	Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité	CR, LEP, centre de formation d'apprentis		
			275,1	100%

NB : les montants indiqués dans la colonne « maquette financière » sont en coût total.

DOMO FEDER			Maquette financière (en millions d'euros)	% total maquette
AXE 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises		325	58%
Mesure 1.1	Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche	organismes de recherche publics, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, CCST	46	8%
Mesure 1.2	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et des structures concourant au développement de l'innovation dans l'entreprise	structures d'aides à l'innovation et de transfert de technologies, structures de valorisation de la recherche, centres techniques, plates formes technologiques, CC, agences régionales de développement, associations pôles de compétitivité, EPCI, technopôles ou CCEI	18	3%
Mesure 1.3	Favoriser les partenariats de recherche			
131	Développer les plateaux techniques et les structures mixtes	structures (entreprises, centres de recherche public...) accueillant des moyens de recherche mutualisés	112	20%
132	Encourager la recherche collaborative	centres de recherche, structures de transfert de technologie, entreprises fédérant plusieurs acteurs		
Mesure 1.4	Améliorer l'environnement des entreprises	CC, plates formes d'initiative locale, structures de conseil à la création d'entreprises, Association régionale de soutien au développement d'activités nouvelles, structures gestionnaires de fonds de garantie, structures de capital risque	27	5%
Mesure 1.5	Développer les actions en faveur de l'innovation au bénéfice de groupes d'entreprises	CC, Organisations professionnelles, associations, groupements d'entreprises, entreprises (PME..)	25	4%
Mesure 1.6	Soutenir les projets de développement des entreprises	entreprises, créateurs, repreneurs	72	13%
Mesure 1.7	Soutenir les usages innovants à efficacité énergétique	collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, associations, entreprises agricoles, centres public de recherche, universités	25	4%
AXE 2	Renforcer l'accessibilité territoriale		118,2	21%
Mesure 2.1	Soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transport alternatif			
211	Poursuite de l'électrification de la ligne Tours-Saincaize	RFF	84,2	15%
212	Soutenir le fret de proximité	RFF, collectivités, privés		
213	Promouvoir des transports publics propres (tram Orléans et Tours)	Orléans, Tours		
Mesure 2.2	TIC : Accessibilité territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages			
221	Accessibilité territoriale et gouvernance régionale des TIC (GIP RECIA)	GIP Recia	34	6%
222	Développement des usages dans l'économie de la connaissance	GIP Recia, CR, CG, organismes de formation et d'enseignement, collectivités locales, associations		
AXE 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité du territoire		120,7	21%
Mesure 31	Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles (Blois, Orléans, Dreux)	CA, communes, associations, bailleurs	32	6%
Mesure 32	Soutenir la compétitivité et le dynamisme des pôles économiques du sud régional	CA...	20,6	4%
Mesure 33	Favoriser la structuration de l'artisanat et du commerce	CC	15,1	3%
Mesure 34	Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles	collectivités, associations, gestionnaires	20	4%
Mesure 35	Développer les actions dans le cadre de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine naturel		33	6%
			563,9	100%

NB : les montants indiqués dans la colonne « maquette financière » sont en coût total.

En lien avec l'évolution de la théorie d'action des PO rappelée plus haut, le dispositif d'ingénierie auprès des porteurs de projets sur les axes 1 du FEDER et du FSE a été fortement revu entre la période 2000/2006 et la période 2007/2013 en région Centre.

De manière générale, cela s'est traduit par une **régionalisation d'une partie de l'animation et de la gestion administrative des programmes** (au sein du SGAR, Conseil régional, DRIRE, DRRT, DRTEFP...) et par un recentrage du rôle des Préfectures sur l'animation des autres axes du FEDER.

Plus spécifiquement, concernant l'axe 1 du FEDER :

- **L'animation de l'axe 1 du FEDER repose en grande partie sur un « réseau unique », le Réseau de Développement Territorial (RDT), animé par l'ARITT** (Agence Régionale d'Innovation et du Transfert de Technologie). Ce réseau, préexistant, n'est pas spécifique aux fonds européens. Il a pour objet de détecter des projets en lien avec l'innovation et la recherche, et d'orienter les projets vers les bonnes sources de financement, l'enjeu étant d'avoir une mutualisation des moyens et des messages à l'échelle régionale, sur les fonds européens comme sur le reste. Il est composé de membres appartenant aux organismes publics et parapublics régionaux en charge du développement économique et technologique : services de l'Etat (DRIRE, DRRT), Conseil Régional, OSEO Innovation, chambres consulaires, universités de Tours et d'Orléans, organismes publics de recherche (CNRS, IFP...) et structures de transfert de technologie (CRITT, Pôles de compétitivité...). Il est

organisé en groupes départementaux se réunissant régulièrement et animé par une cellule de quatre personnes basée à Orléans.

- Concernant plus particulièrement l’instruction des dossiers, les mesures gérées par l’Etat sont instruites au sein de la DRRT et de la DRIRE, avec l’appui d’une animatrice recrutée en début de programmation, responsable de la coordination des mesures 11, 13 et 15 du FEDER. L’accompagnement au montage de dossiers pour ces mesures est assuré par les services de la DRIRE (niveau régional et subdivisions départementales), par la DRRT (niveau régional) et par un agent dans les Universités de Tours et d’Orléans. Il s’agit donc **d’acteurs qui bénéficient d’une très bonne expertise et connaissance du domaine de l’innovation et de la recherche, même s’ils disposent de peu d’expérience en matière de gestion des fonds européens** (DRRT notamment).
- L’instruction des mesures gérées dans le cadre de la subvention globale par le Conseil régional (12, 14, 16, 17), est réalisée au niveau régional par les Directions Opérationnelles, qui ont la charge des politiques thématiques de la collectivité. Elles disposent donc d’une bonne connaissance des publics cibles et des thèmes d’intervention et peuvent assurer une mission de conseil. Par ailleurs, des chargés de mission du Conseil régional, présents au niveau départemental, assurent la promotion de ces mesures et l’accompagnement des maîtres d’ouvrage sur les aides du Conseil régional en matière de développement économique et sur les fonds européens.

En ce qui concerne le FSE, la nouvelle période a été également marquée par **une accentuation du rôle de l’échelle régionale**. En effet, si l’instruction est réalisée par les DDTEFP et la DRTEFP pour les dossiers régionaux, l’ensemble de la gestion administrative (complétude des dossiers, préparation des GTC, édition de conventions, bilans d’exécution...) est assurée par la cellule FSE de la DRTEFP.

Les enjeux liés à l’animation semblent moins prégnants pour le FSE. En effet, la grande majorité des candidats à une subvention du FSE présentent des demandes récurrentes. Le dispositif d’animation est donc globalement allégé comparativement à celui du FEDER. Au sein de l’Etat, c’est le pôle mutation économique de la DRTEFP qui pilote l’animation et l’information sur le programme. Concernant les mesures gérées dans le cadre de subventions globales, l’animation et l’accompagnement des porteurs de projets est totalement prise en charge par les organismes intermédiaires gestionnaires (conseil régional, communauté d’agglomération, conseils généraux...).

La théorie d’action de cette première thématique sur l’animation des mesures nouvelles peut ainsi se résumer par les points saillants suivants :

- régionalisation importante du pilotage de l’animation et de l’instruction des dossiers, confiés à des acteurs spécialistes du domaine de l’innovation et de la recherche et organisés à cette échelle ;
- volonté de s’appuyer sur un outil préexistant, le Réseau de Développement Technologique ;
- tentatives de disposer de relais de terrain à l’échelle départementale : subdivisions DRIRE, antennes du Conseil Régional, groupes départementaux du RDT.

Elle aboutit, notamment pour le FEDER, à une évolution nette des acteurs au cœur du dispositif d’animation et d’instruction entre les deux générations de programmes.

1.2.2. Les appels à projets du volet territorial du CPER

Historiquement, le volet territorial de la région Centre avait été conduit de manière relativement peu stratégique (logique de guichet) et sans logique de contractualisation avec les territoires. Le choix a été fait pour la nouvelle période de conserver un volet territorial

clairement identifié au sein du CPER, et dont la mise en œuvre, si elle ne passe pas par une contractualisation avec les territoires, se veut cependant **plus stratégique**.

Pour cela, la convention d'application du volet territorial rappelle que **la réalisation du volet territorial s'appuie sur trois sous-espaces régionaux** qui présentent des caractéristiques spécifiques et relativement homogènes : le Nord régional, l'Axe ligérien, le Sud régional. La **volonté de favoriser le Nord et le Sud régional**, dans une logique de cohésion régionale, est par ailleurs réaffirmée⁶.

Une autre spécificité de la nouvelle programmation du CPER est de **s'appuyer sur la technique d'appel à projets pour mettre en œuvre une bonne partie des mesures du volet territorial**, alors que sur la période précédente, un seul appel à projets avait été lancé sur les franges franciliennes.

Le volet territorial prévoit en effet des actions régionales composées de quatre fonds (TIC, Santé Solidarité, Espaces naturels, FRAC Territoires) et des **actions territoriales**, pour lesquelles le CPER propose « d'initier une méthode d'action qui suscite une dynamique territoriale au sein de chacun des trois grands espaces, mobilisant tous ceux qui souhaitent inscrire leur action dans une démarche de projet, structurée autour d'une stratégie partagée ».

La théorie d'action de départ était donc **d'utiliser la technique d'appel à projets pour susciter une dynamique d'émergence de projets innovants et structurants**. Cette méthode a été néanmoins circonscrite à certaines parties du volet territorial du fait de ses effets pervers potentiels (programmation de précaution, faible lisibilité dans la programmation financière, capacités à répondre inégales des maîtres d'ouvrage ...). Les autres éléments de la théorie d'action visaient à favoriser la cohésion régionale (par l'attention particulière portée à certains sous-ensembles régionaux) et l'adaptation du volet territorial aux spécificités territoriales (par la réflexion à l'échelle de sous-espaces homogènes et la mise en débat avec les acteurs au sein des conférences territoriales, cf. ci-après).

1.2.3. L'appel à projets de la mesure 32 du FEDER

Le Sud régional constituait la majeure partie du zonage Objectif 2 sur la période 2000-2006 (le reste étant essentiellement constitué par les Franges franciliennes). La disparition du zonage sur la nouvelle période a été perçue par certains acteurs des territoires du sud comme une remise en cause des principes de solidarité et de cohésion territoriale, avec le sentiment que la théorie d'action du nouveau PO FEDER (innovation, compétitivité, concentration...) les excluait de fait des financements européens. Or, le cahier des charges de l'étude rappelle que « malgré les efforts engagés par l'intermédiaire des investissements publics, largement cofinancés par le FEDER sur la période 2000-2006, le sud de la région reste marqué par la faiblesse de son économie productive, la restructuration de l'industrie de l'armement, le déclin de sa démographie et le vieillissement de sa population ». Une politique de cohésion — aussi bien menée soit-elle — ne peut en effet porter ses fruits que dans la durée.

C'est donc dans une optique de continuité relative du soutien à ces territoires plus fragiles que le nouveau programme FEDER consacre au Sud régional une mesure spécifique dotée de 9 millions d'euros : la mesure 32 du PO FEDER « soutenir la compétitivité et l'attractivité des pôles économiques du sud régional ». La théorie d'action sous-jacente est de s'appuyer sur les villes moyennes comme levier du développement rural, parce que le maintien d'un maillage de petites villes source de services et de qualité de vie a participé au regain d'attractivité résidentielle du sud régional.

⁶ la convention d'application du volet territorial rappelle que « le Sud régional, eu égard à ses spécificités et aux fortes mutations qu'il a subit, doit bénéficier d'un soutien particulier » et que « l'axe ligérien disposant d'une partie des ressources du Contrat de projet interrégional Loire, le Nord régional (franges franciliennes plus particulièrement), et le Sud régional feront l'objet d'une attention particulière ».

Les modalités de mise en œuvre de la mesure 32 résultent d'un **compromis entre les exigences de la Commission européenne en matière de concentration des fonds sur des projets structurants et critiques à l'échelle régionale, et la volonté des acteurs régionaux de conserver une mesure ciblée sur les territoires du Sud**. Le choix a été fait de lancer un appel à projets :

(1) « semi-fermé », dans le sens où une liste de territoires éligibles – des villes moyennes ou des territoires organisés regroupant un nombre significatif d'habitants (10 000 ou plus), d'emplois et de services – était pré ciblée⁷ ;

(2) sur la base d'un cahier des charges relativement exigeant afin de financer des projets de qualité.

1.2.4. Les conférences territoriales

La région Centre connaît depuis sa création **des dynamiques et des logiques de développement très hétérogènes selon les espaces considérés, qui rendent les enjeux d'identité et de solidarité régionale particulièrement prégnants**. Le territoire de la région est en effet composé de **trois grands ensembles présentant des dynamiques économiques et démographiques très différentes : le Sud régional, l'Axe ligérien et le Nord Régional**.

Historiquement, cette réalité a été prise en compte par la mise en place d'un Fonds Sud par le Conseil régional depuis le projet régional de 1998 et par le zonage des fonds européens depuis plusieurs générations de programmes, ainsi que par le lancement d'un appel à projets « franges franciliennes » dans le précédent volet territorial.

Le diagnostic commun du PO et du CPER ainsi que les travaux du Conseil Economique et Social Régional réalisés dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et Social réaffirment la structuration du territoire régional en trois grands espaces infrarégionaux :

- un espace Nord dont le développement économique et démographique reste très lié à la proximité de la région parisienne ;
- un espace Ligérien qui concentre une grande partie des populations et des emplois, avec la présence de deux agglomérations (Orléans et Tours) mais dont aucune ne peut prétendre à être des métropoles de taille européenne ;
- un espace Sud, touché par un déclin démographique et confronté à une évolution de son tissu économique⁸.

La prise en compte de ces réalités territoriales est affirmée dans le PO FEDER autour notamment de l'axe 3 et de la mesure 32, et dans le volet territorial du CPER, dont « la mise en œuvre s'appuiera sur une démarche de projets organisée à l'échelle de 3 grands sous-espaces identifiés »⁹. **Le volet territorial prévoit sur chacun de ces trois territoires la mise en place d'une conférence territoriale**, instance nouvelle créée dans le but (1) d'associer les acteurs à la définition des projets et (2) de créer une communauté d'acteurs sur ces territoires géographiques à travers la réflexion stratégique et la prospective collective.

Le cahier des charges de l'étude rappelle que ces conférences se veulent des lieux de concertation participant :

⁷ soit 11 collectivités ciblées : CA Châteauroux, CC Pays d'Issoudun, CC La Châtre et St Sévère, CC Brenne Val de Creuse (Le Blanc), CC Pays Argenton-sur-Creuse, CA Bourges, CC Vierzon, CC Cœur de France (St Amand-Montrond), CC Loches Développement, CC Rivière-Chinon-St Benoit, CC Romorantin

⁸ cf. diagnostic du PO FEDER

⁹ convention d'application du volet territorial

- à l'animation de la stratégie et à la mise en synergie des actions ou des acteurs ;
- à la hiérarchisation des thématiques d'intervention dans le cadre des appels à projets qui seront mis en œuvre ;
- au recensement des projets structurants.

Les conférences territoriales sont co-présidées par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional ou leurs représentants et rassemblent le Président du CESR, les Préfets de département, les Présidents des Conseils Généraux, des Communautés d'Agglomération, des Parcs naturels régionaux, des Pays et des villes moyennes concernés.

1.2.5. La comitologie d'ensemble des programmes

La comitologie concerne l'ensemble des comités participant au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes. Dans la génération des programmes 2000-2006, l'organisation était la suivante :

- un comité technique de coordination unique pour le PO FEDER, ainsi que pour le FSE ;
- des comités CPER par grands projets, avec une coordination Etat/Région assez inégale et souvent une logique de labellisation a posteriori des projets plutôt que de véritable programmation.

Sur la nouvelle période, le choix a été fait **d'optimiser la complémentarité entre CPER et fonds européens** en créant des instances communes et notamment :

- un groupe de pilotage pour le CPER et un Comité de programmation régional pour les fonds européens qui ont été fusionnés en cours d'évaluation en un Comité de Programmation Régional ;
- huit groupes techniques de coordination (GTC) communs au CPER et aux fonds européens, répartis par thématiques (recherche et innovation, efficacité énergétique, pôle d'enseignement supérieur et recherche, agriculture et forêt, culture, mutations économiques et emploi, infrastructures ferroviaires, territoire). Cette organisation en huit GTC, qui reprennent en général l'organisation et les thèmes des grands projets du CPER, se veut favorable à une véritable programmation du CPER et à une meilleure complémentarité PO/CPER, tout en évitant que des acteurs présents soient très peu concernés par la majorité des thèmes traités.

Le rôle des GTC est de préparer la programmation définitive lors du Comité de programmation régional, en examinant l'opportunité et l'éligibilité des projets présentés, ainsi que le caractère complet du dossier d'instruction. Ils sont co-pilotés par un représentant de l'Etat et de la Région et se réunissent 15 jours avant le comité de programmation, dont le rôle est de valider les projets présentés et d'assurer le suivi de la programmation.

Cette évolution concernant la comitologie entre la période précédente et la période actuelle se traduit par une évolution importante des acteurs associés aux comités et/ou en assurant l'animation. Les changements tiennent principalement :

- (1) au recentrage du dispositif d'animation et d'instruction sur le niveau régional (les Préfectures ne sont présentes qu'en GTC Volet territorial, les DDTEFP ne participent plus au GTC Mutations économiques) ;
- (2) au rôle accru des services et directions « thématiques » dans l'animation des comités (GTC notamment) par rapport aux services « Europe » du SGAR et du

- Conseil Régional, pour lesquels en revanche le nombre de réunions est démultiplié par rapport à la période précédente ;
- (3) à la montée en puissance de la gestion dans le cadre d'une subvention globale (les organismes gestionnaires, plus nombreux, sont présents en GTC lorsqu'ils doivent présenter un dossier).

1.3. Le questionnement évaluatif

En lien avec ces évolutions dans les modalités de mise en œuvre des programmes et leur théorie d'action, un certain nombre de questions ont été soulevées dans le cahier des charges de l'étude. Suite aux entretiens de cadrage réalisés et au premier comité de pilotage, ces questions évaluatives ont pu être reformulées et précisées.

1.3.1. L'animation des nouvelles mesures

Concernant l'animation des nouvelles mesures, le cahier des charges identifiaient les objectifs évaluatifs suivants :

- connaître les freins à l'émergence et à la réalisation des projets ;
- recueillir l'avis des porteurs de projets sur la manière dont ils ont été aidés dans l'émergence, le montage et le financement de leur dossier ;
- mettre en avant les besoins d'ingénierie des maîtres d'ouvrage et les bonnes pratiques dans le montage des projets retenus ;
- évaluer s'il est nécessaire d'améliorer le travail en réseau des différents services.

Les questions évaluatives précisées lors de l'établissement du référentiel d'évaluation sont les suivantes :

- Le « nouveau » réseau d'animation mis en place pour l'axe 1 du PO FEDER et pour les nouvelles mesures du PO FSE optimise-t-il le recours aux fonds européens ?
- Les relais d'animation sont-ils suffisants ?
- Peut-on mieux tirer les fils de l'animation territoriale ?
- Quel rôle les Préfectures départementales peuvent-elles jouer dans l'animation des réseaux RDT ?
- Comment mieux toucher les PME / PMI ?
- Quelle est l'influence de l'animation dans le niveau de programmation par rapport à des facteurs plus structurels (potentiel d'innovation dans le tissu économique) ?
- La situation n'est-elle pas similaire dans d'autres régions ?

1.3.2. Les appels à projets du volet territorial du CPER

Sur les appels à projets (AP) du CPER, l'objectif affiché est d'évaluer l'efficacité des procédures en étudiant les modalités de mise en œuvre et les choix retenus.

Les questions évaluatives définies lors de l'établissement du référentiel d'évaluation sont les suivantes :

- Quel sera le taux de réalisation effectif des projets sélectionnés lors de la première vague d'appel à projets ?
- Quels sont enseignements à tirer pour la seconde vague d'AP : recentrer ? Réorienter ? Concentrer ?...
- Comment faire pour que les acteurs du sud régional déposent des projets dans certains domaines (services à la population) ou des projets plus conformes aux attendus (structurants) ?
- Quelle est la plus value de l'AP en tant que technique de mise en œuvre, notamment par rapport à la construction de contrats avec les territoires ?
- Une mutualisation des moyens d'ingénierie est-elle une bonne option pour le sud régional ?
- Comment atténuer les inconvénients de l'AP en matière de rythme de programmation ?

1.3.3. L'appel à projets de la mesure 32 du FEDER

Sur la technique d'appel à projet de la mesure 32, l'objectif retenu pour l'évaluation est le même que pour les appels à projets du volet territorial, mais des questions évaluatives spécifiques à cet appel à projet ont été formulées lors des entretiens de première phase :

- Quelle est la capacité des collectivités à s'inscrire dans ce cahier des charges assez ambitieux ?
- Quel appui peut-on apporter pour augmenter la qualité des projets ?
- Les réunions de présentation et le recours au FRAC ont-ils été efficaces ?

1.3.4. Les conférences territoriales

Sur les conférences territoriales, les questions évaluatives définies lors de l'établissement du référentiel d'évaluation sont les suivantes :

- Quel avenir pour ces conférences territoriales ?
- Peut-on en faire des « lieux » de réflexion collective sans animation spécifique ?
- Les acteurs souhaitent-ils travailler à cette échelle ?

1.3.5. La comitologie d'ensemble des programmes

Enfin, concernant la comitologie d'ensemble des programmes, l'objectif de l'évaluation affiché dans le cahier des charges est d'évaluer la pertinence, l'efficacité du dispositif de comitologie et de repérer d'éventuelles difficultés.

Cinq questions évaluatives ont été formulées lors de l'établissement du référentiel d'évaluation :

- Quelle est la valeur ajoutée du nouveau système, au regard du temps passé, en termes de complémentarité PO/CPER ?
- Comment peut-on mieux susciter les débats au sein des différents comités ?

- Quel est le rôle précis de chaque échelon (GTC – Comité de Programmation) pour éviter les doublons ?
- Quel est le risque de « dilution » de l’information sur les programmes européens ?
- Comment peut-on animer les groupes de pilotage, désormais communs aux deux programmes ?

1.3.6. Des « méta-questions » transversales

Au-delà de cette approche thème par thème, il se dégage des entretiens réalisés et de l’analyse de la théorie d’action sous-tendant les choix effectués trois questions plus transversales qui transparaissent en filigrane de l’ensemble des réflexions et questions évaluatives posées par les acteurs régionaux.

La première tient à l’équilibre entre recherche de l’efficacité des programmes en matière de développement économique (au sens de la création globale d’emplois qu’ils occasionnent par exemple) et recherche d’un effet sur la cohésion régionale, c’est-à-dire sur la réduction des disparités au sein de l’espace régional. Les questions relatives à la prise en compte des territoires et de leurs spécificités (appels à projets, conférences territoriales, régionalisation de l’animation ...) ou celles relatives à l’atteinte de certains publics cibles traditionnellement plus éloignés des programmes européens (PME/PMI notamment) témoignent de cette première grande préoccupation des acteurs en charge du pilotage des programmes.

La seconde renvoie à une autre tension à gérer dans la mise en œuvre de ce type de programme : celle de la recherche de la qualité et de l’originalité des projets tout en maintenant un rythme régulier de programmation et de consommation des fonds sur l’ensemble de la vie des programmes. Cette tension se pose avec d’autant plus d’acuité pour un programme FEDER largement différent de celui de la période précédente et nécessitant une acculturation certaine pour donner lieu à une programmation régulière. Les questions relatives aux risques associés à la technique de l’appel à projets, ou celles relatives à l’influence du dispositif de comitologie sur la qualité des projets et le rythme de programmation s’inscrivent bien dans la gestion de cette tension.

La troisième renvoie enfin à un dernier équilibre à optimiser, celui de la « fertilisation croisée » entre programmes européens et CPER. En favorisant le rapprochement des deux en termes de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation, le niveau national souhaitait faire bénéficier les CPER de la qualité de gestion et de pilotage acquise au cours de plusieurs générations de programmes européens. Il n’en reste pas moins que ces programmes ont une histoire et un périmètre différents, et que les jeux d’acteurs qui les sous-tendent ne sont pas non plus identiques. Les acteurs de la région Centre ont pris acte du rapprochement recherché dans les dispositions qu’ils ont adoptées, et expriment dans leur questionnement la volonté d’en optimiser les avantages et d’en réduire les inconvénients. Les préoccupations relatives au dispositif de comitologie ou celles relatives aux appels à projets du volet territorial du CPER et de la mesure 32 du PO FEDER traduisent bien ce dernier questionnement transversal.

2. Collecte des données et des perceptions et analyse évaluative

Cette partie vise à analyser les modalités de mise en œuvre définies dans le cadre de la nouvelle programmation, en les confrontant d'une part aux premiers résultats disponibles en matière de réalisation, et en recueillant d'autre part la perception des acteurs et des maîtres d'ouvrage. Cette analyse permet d'apporter un certain nombre de réponses aux questions évaluatives rappelées ci-dessus.

2.1. Animation des nouvelles mesures

2.1.1. Analyse des réalisations

Comme cela a été rappelé dans la partie précédente, les évolutions inhérentes aux programmes ont eu des conséquences sur les modalités d'animation et d'instruction, notamment en ce qui concerne les mesures dédiées aux acteurs privés et de la recherche. Cela soulève des questions de coordination des acteurs ainsi que de lisibilité et d'efficacité du nouveau dispositif mis en place, avec en filigrane des enjeux liés aux risques de sous-consommation des crédits et de dégageant d'office.

L'analyse du taux de programmation en 2009, soit 2 ans après le démarrage du programme, montre de fait **un taux de programmation faible sur certaines mesures innovantes en direction des entreprises et des acteurs de la recherche**. Cependant les inquiétudes soulevées lors des entretiens de cadrage concernant la sous-consommation de l'axe 1 du FEDER **méritent d'être nuancées**, sachant que :

(1) pour le FEDER, le taux de programmation de l'Axe 1 relatif à recherche et à l'innovation est nettement plus élevé que celui des deux autres axes, même si on observe en effet un taux de programmation faible sur la mesure 1.3, qui représente à elle seule un tiers de la maquette financière de l'axe 1 ;

(2) le taux de programmation total du FEDER et du FSE en 2009 place la région Centre dans la moyenne des régions françaises, voire nettement au dessus pour le FSE, même si le taux de paiement suscite pour sa part plus d'inquiétude au regard des autres régions. C'est le cas en particulier pour le volet régional du FSE, pour lequel le décalage entre taux de programmation et taux de paiement paraît très important au regard de l'ensemble des volets régionaux.

Les tableaux et graphiques ci-dessous reprennent les taux de programmation des mesures du FEDER et du FSE, en région Centre et dans l'ensemble des régions métropolitaines.

Avancement détaillé des programmes FEDER et FSE en région Centre

Sources : Viziaprog – sur la base de Presage – 19/01/2009

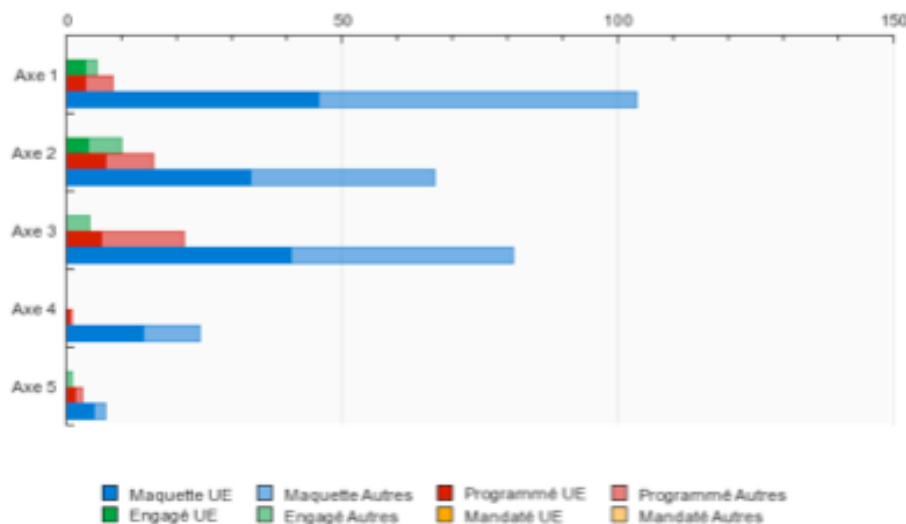
FSE		Taux programmation (22/01/2009)	Maquette financière (en millions d'euros)	FEDER		Taux programmation (22/01/2009)	Maquette financière (en millions d'euros)
AXE 1	Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques	8,10%	103,3	AXE 1	Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises	15,5%	325
Mesure 1.1	Anticiper et gérer les mutations économiques	3%	20,5	Mesure 1.1	Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche	23,60%	46
Mesure 1.2	Agir sur le développement des compétences par la formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualification	5,40%	76,6	Mesure 1.2	Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et des structures concourant au développement de l'innovation dans l'entreprise	31,20%	18
Mesure 1.3	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités	14,10%	6,2	Mesure 1.3	Favoriser les partenariats de recherche	4,30%	112
AXE 2	Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	23,5	66,7	Mesure 1.4	Améliorer l'environnement des entreprises	28,10%	27
Mesure 2.1	Soutenir la modernisation du service public de l'emploi pour une meilleure efficacité du fonctionnement du marché du travail	20,90%	33,1	Mesure 1.5	Développer les actions en faveur de l'innovation au bénéfice de groupes d'entreprises	29,70%	25
Mesure 2.2	Développement des politiques actives du marché du travail pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi	26,10%	33,6	Mesure 1.6	Soutenir les projets de développement des entreprises	19,80%	72
AXE 3	Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations	26,20%	81,1	Mesure 1.7	Soutenir les usages innovants à efficacité énergétique	0%	25
Mesure 3.1	Cohésion sociale	24,70%	64,4	AXE 2	Renforcer l'accessibilité territoriale	2,10%	118,2
Mesure 3.2	Inclusion sociale	36,50%	12,7	Mesure 2.1	Soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transport alternatif	0%	84,2
Mesure 3.3	Lutte contre les discriminations	17,90%	4	Mesure 2.2	TIC : Accessibilité territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages	7,40%	34
AXE 4	Capital humain, mise en réseau, innovation et actions transversales	4,60%	24	AXE 3	Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité du territoire	2,30%	120,7
Mesure 4.1	Capital humain : adapter l'offre de formation et de le système d'orientation	5,90%	6,8	Mesure 31	Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles (Blois, Orléans, Dreux)	0%	32
Mesure 4.2	Développer les partenariats, la mise en réseau et les initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion	4,70%	13,2	Mesure 32	Soutenir la compétitivité et le dynamisme des pôles économiques du sud régional	0%	20,6
Mesure 4.3	Actions innovantes transnationales ou interrégionales	2,40%	4	Mesure 33	Favoriser la structuration de l'artisanat et du commerce	6%	15,1
				Mesure 34	Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles	6,80%	20
				Mesure 35	Développer les actions dans le cadre de la sensibilisation et de la valorisation du patrimoine naturel	1,50%	33

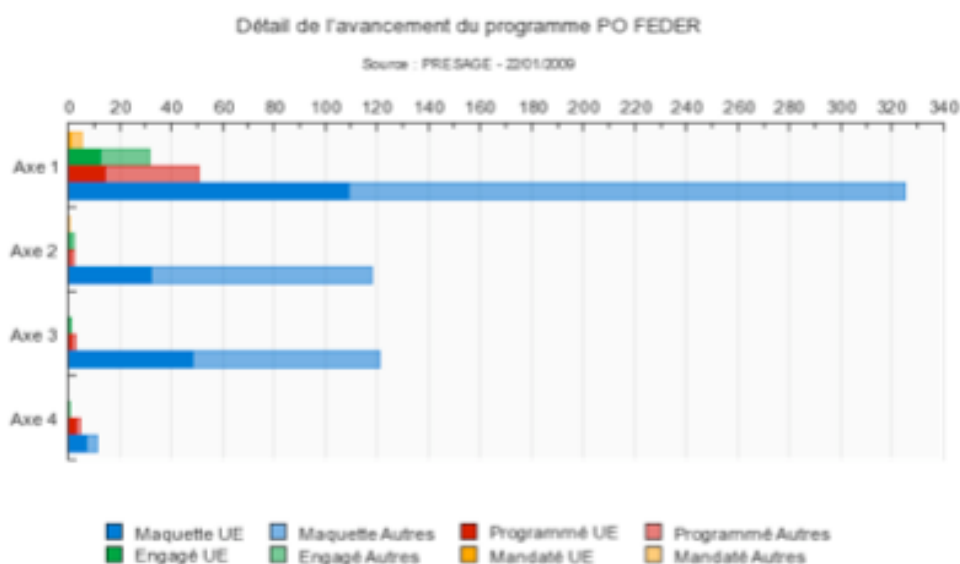
NB1 : les montants indiqués dans la colonne « maquette financière » sont en coût total.

NB2 : les mesures surlignées sont celles présentant de faibles taux de programmation.

Détail de l'avancement du programme PO FSE

Source : PRESAGE - 19/01/2009





Avancement global des programmes FEDER et FSE en région Centre et en France métropolitaine

Source : Europ'Act – Etat Financier au 1 avril 2009

	Crédits européens		Dépenses publiques totales		Coût total	
	Taux de programmation	Taux de paiement	Taux de programmation	Taux de paiement	Taux de programmation	Taux de paiement
PO FEDER Région Centre	11,1	1	11,1	1	12,8	1,2
Ensemble des PO FEDER des régions métropolitaines	11,3	1,2	12,1	1,6	15,1	2,2
PO FSE Région Centre	22,5	0,2	29,8	0,4	27,6	0,2
Ensemble des volets régionaux FSE des régions métropolitaines	13,7	1	17,5	1,6	16,4	1,5

2.1.2. Perception des gestionnaires des programmes et des acteurs du réseau de développement technologique

L'analyse des freins à l'émergence et à la programmation de projets sur les axes du FEDER et du FSE concernant les nouveaux publics s'est concentrée sur le FEDER du fait de la typologie des acteurs rencontrés. En effet, les acteurs de la mise en œuvre du FSE étaient moins nombreux au sein de l'échantillon d'acteurs rencontrés par rapports aux acteurs intervenant dans la mise en œuvre du FEDER.

PERCEPTION SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ANIMATION MIS EN PLACE

Tout d'abord, notons que les évolutions entre les deux générations de programme rappelées en première partie sont nettement perçues par les acteurs rencontrés.

Si la **disparition du zonage** peut soulever des inquiétudes en matière d'équité et de solidarité régionale, de l'avis de la majorité des acteurs rencontrés, cette évolution est globalement ressentie comme **pertinente sur les thèmes liés à l'innovation et la recherche**. En effet, la stratégie en matière d'innovation et de recherche se construit à l'échelle régionale, selon une logique de filières, et les contreparties au FEDER (CPER, OSEO, Conseil régional...) n'interviennent pas de manière zonée. La **nouvelle programmation FEDER apparaît donc plus stratégique** et l'axe 1 du nouveau PO FEDER a été rédigé dans une logique (1) de cohérence forte entre le CPER et le FEDER et (2) d'excellence et de structuration des filières et de la recherche à l'échelle régionale.

La **montée en puissance des thèmes liés à l'innovation et à la recherche**, qui ciblent de nouveaux publics et de nouveaux types de dépenses éligibles, **justifie en partie les évolutions notées en matière d'animation et d'instruction** aux yeux des acteurs interrogés, même si cela nécessite un besoin d'acculturation et que des améliorations au schéma existant peuvent être apportées.

Le sentiment dominant est en effet que le dispositif d'animation en faveur des nouveaux publics est perfectible, et que des améliorations sont déjà en cours.

Le principal point positif souligné est tout d'abord que l'animation et l'instruction des nouvelles mesures repose sur un réseau existant garant d'une **bonne coordination à l'échelle régionale** (le RDT).

Les acteurs régionaux de la mise en œuvre se connaissent bien et travaillent de manière partenariale (DRIRE, DRRT, ARITT, Conseil régional). Cela se traduit notamment sur les actions collectives de type Berrinnov et Trempolinno¹⁰ par la mise en place d'un dossier de demande de subvention unique pour les financements européens, d'Etat et du Conseil régional.

Par ailleurs, ces acteurs ont une **très bonne expertise du domaine et des problématiques de la recherche et de l'innovation/transfert de technologie, ainsi qu'une bonne connaissance des publics concernés**, ce qui leur confère une bonne capacité à juger de l'opportunité et de la pertinence des dossiers.

L'autre argument apporté en faveur de la régionalisation de l'animation et d'une partie de l'instruction est l'éloignement de la « pression politique » départementale qui amène à une **meilleure sélectivité des projets et une approche plus stratégique et cohérente à l'échelle régionale**.

Pour autant, plusieurs points critiques ont été soulignés par les acteurs de la mise en œuvre, et notamment les acteurs départementaux (Préfectures, Conseils Généraux, CCI), sur le dispositif d'animation. La principale critique porte sur le **manque d'animation de terrain, et d'interlocuteurs bien identifiés au niveau local**, qui permette d'identifier et d'accompagner les porteurs de projet.

Ce déficit d'animation locale est perçu comme préjudiciable pour les entreprises plutôt que pour le secteur de la recherche, et notamment pour les plus petites entreprises. Celles-ci n'ont bien souvent pas de moyens dédiés au montage de projet et peu, voire pas du tout, d'expérience des fonds européens car elles les sollicitent très rarement. Ainsi, le temps de montage de dossiers et les difficultés rencontrées pour définir l'assiette éligible et justifier les dépenses peuvent décourager assez rapidement un maître d'ouvrage s'il ne bénéficie pas d'un accompagnement fort.

¹⁰ La mesure 15 du PO FEDER et l'article 13 du CPER ont pour objectif de sensibiliser, accompagner et former les entreprises sur les thèmes liés à l'innovation par la mise en place d'actions collectives. Les porteurs de projets ciblés sont les acteurs du développement à l'échelle locale (CCI, Agences de développement, Conseil généraux...), l'ARITT étant responsable de la coordination d'ensemble. Ces actions partenariales mobilisent de nombreux co-financements nationaux (DRIRE, Conseil régional, Conseil général, voire Communauté d'agglomération).

L'autre point faible identifié lors des entretiens est le **manque d'information et de formation, voire dans certains cas de mobilisation, de l'ensemble des prescripteurs et agents de terrain** ainsi que des collectivités en contact avec les entreprises (CCI, Conseils généraux, Communautés d'agglomération...).

Malgré l'effort de communication et d'information effectué par le SGAR sur les fonds européens, leur image au sein des entreprises reste empreinte de lourdeur, de complexité et de faible efficacité. Cette image persistante, ainsi que l'évolution des règles et de la jurisprudence de mise en œuvre, nécessite donc un travail constant de formation et d'information des acteurs en contact avec les entreprises, prescripteurs potentiels du recours aux fonds européens. Cela peut passer notamment par des témoignages concrets, des exemples de réalisation de projets grâce aux fonds européens, et par une communication régulière autour du taux de consommation et des projets portés dans chaque département (que ce soit avec le soutien du FEDER ou celui du FSE).

Enfin, une dernière critique, plus minoritaire, porte sur l'**absence de guichet unique** pour les mesures de l'axe 1 du FEDER non gérées par le Conseil Régional, qui entraîne une multiplication des interlocuteurs et des dossiers de demande de subvention pour les maîtres d'ouvrage.

PERCEPTION SUR LEUR RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS PARTICIPANT AU DISPOSITIF D'ANIMATION

Au-delà des critiques et points positifs sur la théorie d'action globale du nouveau dispositif d'animation, il ressort des entretiens réalisés que les acteurs gestionnaires des programmes ou les acteurs ayant des fonctions de prescription et de conseil aux nouveaux publics cibles ont une vision plus ou moins claire de leur rôle dans le nouveau dispositif d'animation.

Les acteurs dont le rôle et les missions sont clairement définis sont la **DRRT, la DRIRE ainsi que la Direction générale Innovation, Développement économique et Recherche du Conseil régional, l'ARITT, la DRTEFP et l'université d'Orléans**. Ils ont à la fois un rôle d'animation régionale et départementale, d'appui aux porteurs de projets et d'instruction. Comme décrit plus haut, le dispositif d'animation sur l'axe 1 du FEDER repose sur eux et est globalement pertinent, même si l'efficacité globale du dispositif est soumise à certains **enjeux de moyens** (temps passé à l'animation versus temps passé à l'instruction pour la responsable de la coordination des mesures de l'Axe 1 gérées par l'Etat et mobilisation assez variable des relais départementaux de la DRIRE).

De nombreux acteurs membres du RDT ont un rôle d'animation vis-à-vis de l'Axe 1 du FEDER qui n'est pas formalisé, alors que pour la plupart ils ont une bonne connaissance du tissu économique local : il s'agit d'OSEO, des Préfectures, des CCI et des Conseil généraux. Par ailleurs, en ce qui concerne les Préfectures, les CCI et les Conseils généraux leur positionnement et leurs attentes sont très variables selon les départements.

OSEO Centre intervient sur les fonds européens principalement comme contre partie nationale sur les mesures 13 et 16 du FEDER, étant donné qu'il n'existe pas de contrepartie « Etat » sur ces mesures. Cependant, il ne se positionne pas en prescripteur sur ces mesures et son rôle en matière d'information et de promotion des fonds européens semble relativement limité. De plus, en tant que co-financeur, il dispose de ses propres critères de financement et de son propre circuit d'examen des dossiers. **Un partenariat est en cours de définition avec l'Etat et le Conseil régional**, ce qui devrait permettre d'éclaircir les attentes des différents partenaires.

En ce qui concerne les **Préfectures**, elles ont été récemment intégrées au réseau RDT, mais sans que leur rôle ou leurs missions en matière d'information, d'animation ou d'instruction sur l'Axe 1 du FEDER n'aient été clarifiés. Elles restent en effet des portes d'entrée « naturelles » pour certains chefs d'entreprises locaux et bénéficient d'un certain « référencement » sur la gestion des fonds européens, notamment dans les départements qui bénéficient depuis longtemps de ces fonds. La clarification de leur rôle dans le dispositif d'animation pose plus généralement la question du rôle des Préfectures de département en

matière de développement économique, et notamment de leur complémentarité avec les DRIRE, sachant que leur positionnement est très variable d'un département à l'autre.

Concernant les CCI, elles sont en général **davantage positionnées sur la détection des besoins des entreprises que sur la promotion des programmes** ou d'un fonds en particulier et leur souhait de s'impliquer davantage dans la promotion des fonds européens est très hétérogène. Pour autant, certaines se disent être dans l'attente d'exemples concrets de réussite, d'études de cas et d'information leur permettant de mieux communiquer sur les fonds européens et de briser les idées reçues. La multiplication des interlocuteurs au niveau régional (SGAR, Conseil Régional...), l'absence d'interlocuteur identifié au niveau local et l'évolution en continu des règles sont autant de facteurs soulevés par les CCI pour justifier leur relatif attentisme vis-à-vis de ces fonds.

Enfin, **les Conseils généraux sont actifs sur l'économie, mais mobilisent leurs propres réseaux** (CCI, Agences de développement économique...). Par ailleurs, leur **implication sur les domaines de l'innovation et de la recherche est variable** et plutôt récente, même si on note dans certains départements une volonté d'investir davantage ces thématiques (qui se traduit entre autres par le co-financement des opérations de type Trempol'Inno ou Berr'Innov). Pour autant, leur rôle en matière de promotion et d'accompagnement des entreprises sur les fonds européens est faible, d'autant plus que les agents en contact avec les entreprises sont rarement ceux qui participent aux GTC ou qui sont en contact avec le SGAR et donc tenus informés sur les programmes.

Enfin, on peut citer des acteurs de terrain proche des entreprises, mais non intégrés dans le RDT et dans le dispositif d'animation, comme les **communautés d'agglomération** (sauf Bourges +) ou les **agences de développement économique**. Alors qu'il s'agit d'acteurs fortement impliqués sur le développement économique, ils n'assurent pas le relais de l'information sur les fonds européens : très souvent, l'absence de référent identifié au sein de la structure aboutit à une déperdition en interne de l'information envoyée sur les programmes.

PERCEPTION DU DISPOSITIF D'ANIMATION EN TERMES DE COMPLEMENTARITE PO/CPER

Un des effets attendus de la nouvelle organisation en matière d'appui aux porteurs de projets est une meilleure complémentarité entre les fonds européens et le CPER.

De l'avis des acteurs rencontrés, le **nouveau programme FEDER permet une meilleure complémentarité entre le PO et le CPER**, et notamment sur l'Axe 1 et les actions collectives, mais cela tient principalement à la **construction des programmes** qui ont été conçus dans ce sens. La coordination des acteurs de la mise en œuvre au niveau régional, soulignée comme un point fort du nouveau dispositif d'animation, favorise également cette complémentarité.

Des **difficultés à mobiliser des contreparties nationales sur quelques mesures de l'Axe 1 du FEDER** ont cependant été évoquées. Cela est dû à l'absence de contreparties « Etat » sur la mesure 132, sachant que le choix a été pris au niveau national de ne pas mobiliser le Fonds Unique Interministériel (FUI) comme contrepartie nationale du FEDER. Les contreparties nationales mobilisables sont donc essentiellement les aides du Conseil régional et d'OSEO. Or ces partenaires ont leurs priorités et critères de financement propres qui excluent de fait certains projets et entreprises. En ce qui concerne le Conseil régional du Centre, il s'agit par exemple de l'absence de financement d'entreprise d'armement ou de l'exigence d'un engagement de l'entreprise à ne pas licencier. En ce qui concerne OSEO, il s'agit d'une tendance à privilégier les projets avec un volume financier important, un risque financier relativement limité, et qui sont relativement en aval du processus de recherche et développement.

PERCEPTION DU DISPOSITIF D'ANIMATION EN TERMES DE PROGRAMMATION

L'analyse des réalisations a fait ressortir un taux de programmation de l'Axe 1 du FEDER correct, hormis pour la mesure 13, ainsi qu'une sous-consommation sur certaines mesures

FSE. Le questionnement sur les facteurs de sous-consommation s'est donc centré sur ces quelques mesures.

Il ressort tout d'abord des entretiens réalisés que les facteurs de sous-consommation liés au dispositif d'animation ne sont pas dominants. Les **facteurs majoritairement invoqués** sont en effet des **facteurs structurels**, liés au tissu économique et à la nature des projets, et **conjuncturels**, liés à la crise économique débutée en 2008. Arrive également parmi les premières causes invoquées, **le fait que les critères et le fonctionnement des fonds européens ne sont pas adaptés aux PME et aux projets de recherche**. Sont soulignées notamment sur ce point la lourdeur du système de justification des dépenses et l'obligation pour le porteur de projet de réaliser l'avance de trésorerie.

Dans un deuxième temps, les autres facteurs avancés sont : **la rédaction de la mesure 132, jugée trop rigide** (obligation d'avoir deux entreprises et un laboratoire pour monter un projet collaboratif¹¹), **la faiblesse de l'animation et l'accompagnement des maîtres d'ouvrages**, ainsi que **la promotion insuffisante des fonds européens chez les prescripteurs**.

Enfin, **de manière plus marginale, la concurrence des fonds européens avec les autres aides existantes** (aides du Conseil régional, FUI, aides de l'Agence Nationale de la Recherche...) a également été évoquée.

2.1.3. Perception des bénéficiaires

Du fait de la faible programmation actuelle de la mesure 13 du PO FEDER, le nombre de bénéficiaires potentiels à interroger était assez réduit. Deux maîtres d'ouvrage ont pu cependant être interrogés.

Concernant le dispositif d'ingénierie, ils se disent **très satisfaits de l'appui fourni dont ils soulignent fortement la nécessité**. Les besoins d'accompagnement des porteurs sur toute la période de montage de dossier semblent en effet importants, d'autant plus qu'ils ne disposent pas en interne de moyens dédiés.

Les entretiens auprès des maîtres d'ouvrage ont également souligné les enjeux d'information en continu et d'accès à l'information, d'autant plus si les règles et les critères évoluent en cours de montage du dossier.

Plus généralement, les maîtres d'ouvrage ont évoqué **des contraintes liées aux fonds européens qui peuvent être des facteurs de blocage pour les plus petites entreprises** : il s'agit notamment du temps de montage de dossier et du **délai de réponse**, relativement longs, et de l'obligation d'effectuer **l'avance de trésorerie**.

2.1.4. Conclusion : réponse au questionnaire évaluatif

En premier lieu, rappelons tout d'abord qu'une partie des interrogations sur l'efficacité du dispositif d'animation mis en place pour les nouvelles mesures en direction des entreprises et des acteurs de la recherche peut être nuancée : le taux de programmation de l'axe 1 du FEDER est plus élevé que celui des deux autres axes, et le taux global de programmation du FEDER et du FSE est dans la moyenne des régions françaises. Par ailleurs, il apparaît que pour la plupart des acteurs interrogés le dispositif d'animation est loin d'être seul en cause dans le niveau de programmation observé, les raisons structurelles (capacité d'innovation des PME/PMI) et conjoncturelles (crise économique) étant également largement prégnantes.

En second lieu, il apparaît que les points-clés de la théorie d'action qui a sous-tendu la mise en place du dispositif d'animation sont globalement validés par les acteurs. En effet, la régionalisation du dispositif et l'appui sur un réseau déjà existant semble avoir eu des effets

¹¹ La mesure 132 a été assouplie lors du comité de suivi du 21 octobre 2008, notamment au vu de ce critère (modification du PO et du DOMO FEDER).

positifs en termes de coordination des acteurs et d'articulation des différentes sources de financement, allant dans le sens d'une plus grande cohérence et pertinence des soutiens à la recherche et à l'innovation à l'échelle régionale. Cependant, sans remettre en cause cette théorie d'action globale, un certain nombre de points faibles du dispositif sont également ressortis des analyses :

- une mobilisation trop faible de certains relais de terrain, qui sont au contact régulier ou occasionnel des entreprises (Communauté d'agglomérations, agences de développement économiques, préfetures), mais qui n'ont pas de rôle suffisamment clair dans le dispositif ;
- une mobilisation d'acteurs spécialistes du fonctionnement des entreprises et de la recherche et de l'innovation, mais moins familiers du rôle de « prescripteur » des fonds européens, pour des raisons à la fois historique et dues à leur positionnement ;
- une difficulté pour les PME/PMI à se saisir des fonds européens, notamment quand leur fonctionnement interne rend difficile la justification des dépenses (absence de comptabilité analytique) ;
- des complexités et des lourdeurs qui demeurent significatives sur le mode de prise en compte des dépenses et les délais d'instruction et de paiement.

Un certain nombre d'actions déjà engagées vont dans le sens de la résorption de ces points faibles (développement des actions collectives à l'échelle locale, effort de communication...), mais on trouvera dans la dernière partie de ce rapport un certain nombre de propositions pour les compléter.

2.2. Les appels à projets du volet territorial du CPER et de la mesure 32 du FEDER

2.2.1. Éléments de mise en œuvre

VOLET TERRITORIAL DU CPER

Les acteurs responsables de la mise en œuvre des actions territoriales du volet territorial du CPER ont prévu le lancement de deux vagues d'appels à projet sur la période 2007-2013, l'une au début du programme et l'autre à mi-parcours (2010).

La première vague d'appels à projets a été lancée en juillet 2007, autour de **quatre thèmes** : projets structurants, développement durable et attractivité des villes moyennes, services à la population, maisons de santé pluridisciplinaires.

La procédure de sélection s'est basée sur des fiches d'intention déposées par les maîtres d'ouvrage candidats (environ 330 fiches d'intentions ont été déposées) avant la fin de l'année 2007. La période de sélection s'est étendue sur un an, a fait l'objet d'échanges importants entre l'Etat et la Région, et a en partie été retardée par les élections municipales de mars 2008. Les résultats ont donc été communiqués en juin 2008, les maîtres d'ouvrage disposant alors de 18 mois pour monter et déposer un projet définitif, l'engagement des opérations étant demandé pour début 2010 au plus tard. La programmation des opérations dans le logiciel PRESAGE ne se faisant que lors du dépôt de ce projet définitif, la sélection peut être assimilée à l'accession à une « réservation de subvention » qu'il convient ensuite d'honorer dans les 18 mois sous peine de se la voir retirer.

Les conférences territoriales ont été mobilisées à deux reprises, en juillet 2007 et début 2008, pour échanger avec les acteurs territoriaux sur ces appels à projets. Une première

mobilisation des conférences territoriales a permis de valider le choix des thématiques, et la seconde d'échanger sur les critères de sélection des projets structurants.

MESURE 32 DU FEDER

La mise en œuvre de la mesure 32 du FEDER passe par le lancement d'un unique appel à projets. Celui-ci a été lancé début août 2008, avec des projets à déposer pour le 28 février 2009 au plus tard. La sélection a été effectuée au cours des mois de mars et avril 2009 et l'annonce des résultats a eu lieu au cours de l'évaluation, mi-avril 2009. Le lancement de l'appel à projets a fait l'objet de trois réunions de présentation dans le sud de la région en présence des services du SGAR et du Conseil régional. Ces réunions ont permis d'une part d'explicitier les attentes et l'ambition du cahier des charges et d'autre part d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrage potentiels sur le fait qu'il était possible de recourir au Fond Régional d'Aide au Conseil (FRAC) Territoire, qui est un outil financier du volet territorial permettant aux collectivités de bénéficier d'une aide à hauteur de 80% pour la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'opportunité. En effet, à la différence des appels à projets du volet territorial, les demandes du cahier des charges de l'appel à projets de la mesure 32 du FEDER allaient bien au-delà de la déclaration d'intention et exigeaient une présentation détaillée du projet (diagnostic économique, plan de financement...).

2.2.2. Analyse des réalisations

VOLET TERRITORIAL DU CPER

Le bilan de la première série d'appel à projets fait ressortir **une pression de sélection plutôt élevée** avec en moyenne 1 projet sélectionné sur 3, sachant que pour le Sud régional, le taux de sélection est globalement supérieur pour les appels à projet « Développement durable et attractivité des villes moyennes » et « Services à la population ».

Par ailleurs, les tableaux ci-dessous montrent un **nombre de dossiers déposés plus élevé dans le Nord** (notamment sur la thématique « Services à la population ») et **dans le Sud régional** (notamment sur les thèmes « Projets structurants » et « Développement durable et attractivité des villes moyennes »), qui peut laisser penser à une auto-censure des maîtres d'ouvrages de l'axe ligérien sur le dépôt de projets, eut égard aux priorités définies dans la convention d'application du volet territorial.

Enfin, **des tendances nettes se dégagent dans les thèmes des projets déposés au titre de l'appel à projets « Services à la population »** : « enfance » pour les territoires du Nord régional, « services publics » pour le Sud régional, ce qui semble relativement pertinent par rapport aux enjeux auxquels sont confrontés ces territoires. À l'inverse, le faible nombre de dossiers déposés au titre de ce même appel à projets « Services à la population » sur le thème des personnes âgées pose question, notamment dans le Sud régional. Enfin, on notera le nombre élevé de projets déposés « en dehors » des types de services ciblés, qui ont fait l'objet de refus, mais qui représentent une perte de temps considérable pour les parties prenantes de cet appel à projets.

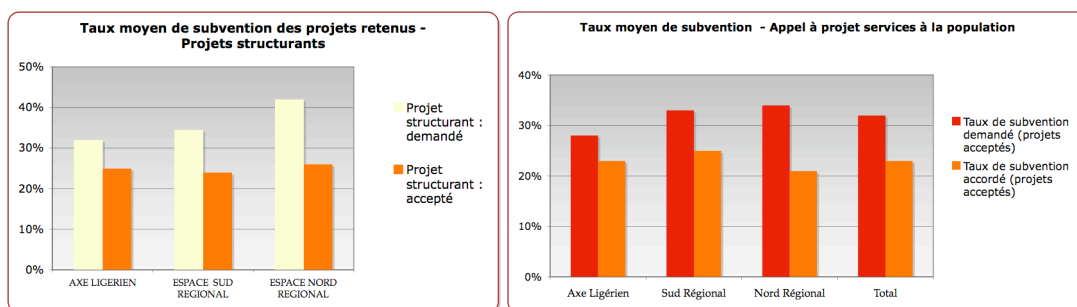
Les tableaux ci-dessous donnent les principaux chiffres clés par type d'appels à projets et par territoires.

		AXE LIGERIE	SUD REGIONAL	NORD REGIONAL	Total
Appel à projet DD attractivité	Nombre de projets déposés	7	21 <i>(dont 4 venant de PS)</i>	18	46
	% de projets retenus	14%	33%	17%	24%
Appel à projet projets structurants	Nombre de projets déposés	20	37 <i>dont 4 réorientés vers DD</i>	16	73
	% de projets retenus	25%	30%	38%	30%

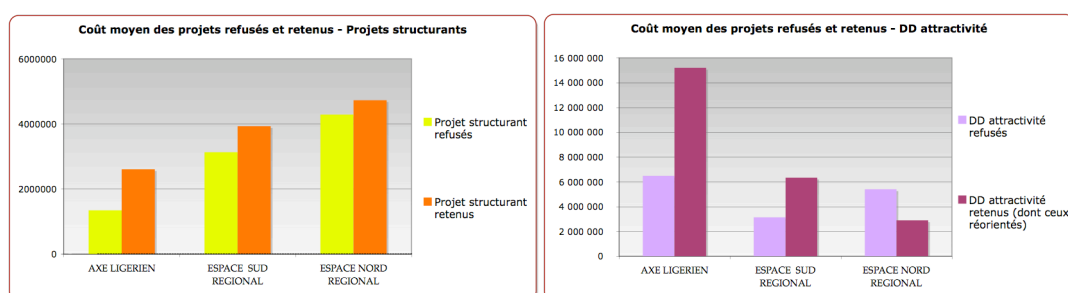
AP Services		Axe Ligérien	Sud Régional	Nord Régional	Total
Ensemble dossiers	Nombre de dossiers déposés	38	40	84	162
	Taux d'acceptation	37%	55%	19%	32%
<i>Dont enfance (acc.péri-extra, animation/loisirs)</i>	Nombre de dossiers déposés	19	6	40	65
	Taux d'acceptation	63%	83%	45%	54%
<i>Dont personnes âgées</i>	Nombre de dossiers déposés	4	2	9	15
	Taux d'acceptation	50%	0%	11%	20%
<i>Dont services publics</i>	Nombre de dossiers déposés	0	19	8	27
	Taux d'acceptation		58%	13%	44%
<i>Dont autres</i>	Nombre de dossiers déposés	15	13	27	55
	Taux d'acceptation	0%	0%	0%	0%

MSP	Cher	Indre	Indre et Loire	Loir et Cher	Loiret	Eure et Loir	Total
Nombre de dossiers déposés	4	11	6	7	8	14	50
% acceptation	50%	36%	36%	67%	29%	25%	38%

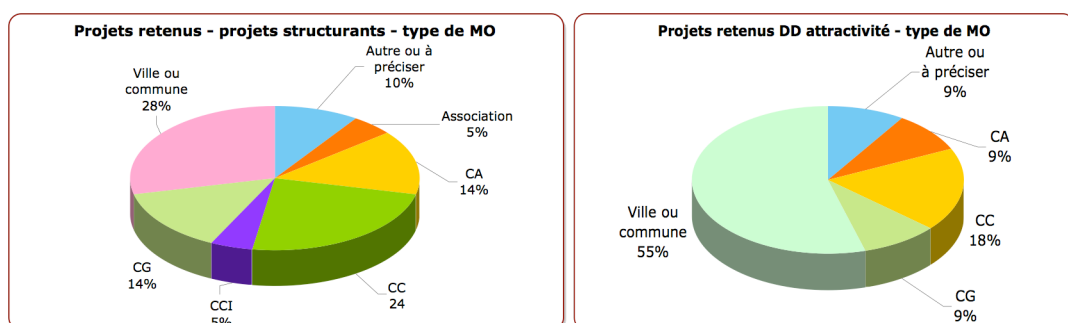
Le nombre élevé de projets déposés a également entraîné **une réduction du taux de subvention accordé par rapport au taux demandé**. Les taux de subvention accordés fluctuent en effet entre 20 et 25% en moyenne, soit 5 à 10 points de moins en moyenne que les taux de subvention demandés. Comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, cette baisse se ressent plus nettement pour le Nord régional.



Si le caractère structurant des projets est délicat à établir à partir de ces deux seuls indicateurs, le coût total du projet et le type de maître d'ouvrage permettent d'avoir une première idée de la taille et du rayonnement potentiel du projet. Les graphiques ci-dessous illustrent le fait que les projets retenus sont plutôt des « gros projets » au sein des projets présentés, avec un coût moyen des projets retenus supérieur au coût moyen des projets rejetés.



En revanche, on peut noter que dans les projets retenus, que ce soit pour l'appel à projet « Projets structurants » ou « Développement Durable et attractivité des villes moyennes », il y a une proportion importante de maîtres d'ouvrage du type « ville ou commune ». Cela semble assez cohérent avec la nature même de l'appel à projets « Développement Durable et attractivité des villes moyennes ». Concernant l'appel à projets « Projets structurants », plus du quart des maîtres d'ouvrage retenus sont des communes ou des villes, mais 38% des maîtres d'ouvrage sont des intercommunalités (Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération), ce qui va dans le sens de **projets retenus relativement structurants et définis à une échelle territoriale pertinente**.



Une des craintes soulevées par le questionnement des acteurs sur ce thème porte sur le risque d'absence de dépôt de projets finalisés parmi les dossiers d'intention retenus, avec des conséquences en termes de programmation financière. L'analyse du taux de programmation du volet territorial fin 2008 montre en effet **un taux de programmation qui reste très faible**, notamment au regard du temps passé par les services en instruction et sélection des projets (cf. tableau ci-dessous). C'est en effet une des critiques que l'on peut adresser à la procédure de l'appel à projets : si elle permet d'accélérer la programmation à certains moments et de gérer les enveloppes dans le temps, la lisibilité sur les projets qui vont être déposés et la consommation à venir reste faible.

Volet territorial		2007	2008	2009	Total	Maquette financière	Taux de programmation
Article 9	FRAC	245 204	417 807	-	663 011	8 600 000	8%
Article 13	Projets structurants	-	1 350 000	-	1 350 000	20 000 000	7%
Article 15	Développement des services à la population	-	2 446 187	-	2 446 187	37 100 000	7%
Article 16	Développement durable et attractivité des agglomérations et des villes moyennes	-	3 134 219	1 028 600	4 162 819		

NB : les montants indiqués dans la colonne « maquette financière » sont en coût total.

MESURE 32 DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER

Sur les 11 collectivités ciblées par l'appel à projets, 9 ont déposés un ou plusieurs projets et deux seulement n'ont pas présenté de projet (la Communauté de Communes de la Châtre et de Sainte-Sévère et la Communauté de Communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse). On notera qu'il s'agit de deux petites collectivités du département de l'Indre. Trois ou quatre collectivités ont sollicité le Fond Régional d'Aide au Conseil (FRAC) Territoire pour finaliser leur dossier. Enfin, on note que le nombre total de projets déposés est de 13, car certaines collectivités ont déposés plusieurs projets et car le Conseil général du Cher a porté un projet situé sur le territoire d'une des collectivités ciblées. Cet état de fait renvoie à un certain nombre de différences dans l'interprétation des attendus du cahier des charges : certains ont interprétés la liste des collectivités ciblées dans l'appel à projets comme les seuls maîtres d'ouvrage habilités à déposer des dossiers alors que d'autres ont considéré que cette liste renvoyait aux territoires dans lesquels devaient se situer les projets. Il montre également que les dynamiques de réflexion autour de l'appel à projets ont été différentes selon les départements. Dans le Cher, le Conseil général s'est fortement impliqué pour mettre en synergie les projets, voire en porter certains. Dans l'Indre, la CA Castelroussine a été sollicitée pour fédérer plusieurs projets sur son territoire, alors que dans l'Indre-et-Loire les collectivités de Loches et de Chinon ont monté leur projet de façon relativement indépendante.

Enfin, sur les 13 projets présentés, 6 ont été retenus : trois sur l'agglomération castelroussine, un sur l'agglomération berruyère, un sur la communauté de communes de Vierzon et un sur celle de Loches.

2.2.3. Perception des acteurs de la mise en œuvre¹²

PERCEPTION DE LA CONDUITE DES APPELS A PROJETS

VOLET TERRITORIAL DU CPER

La perception des acteurs de la mise en œuvre concernant les modalités de lancement, de sélection et de suivi des appels à projets du volet territorial est assez critique. Les principaux arguments à l'appui de cette perception portent sur :

- (1) le **calendrier** dans lequel les appels à projets ont été lancés, et le **temps de réponse court pour un temps de sélection long**. L'annonce du lancement des appels à projets a en effet eu lieu en juillet 2007, pour un dépôt des déclarations d'intention à l'automne (30 octobre 2007, et fin novembre pour les MSP). Puis il y a eu près d'un an de « flottement » avant l'annonce des résultats, la tenue des élections municipales au cours de l'année 2008 ayant notamment retardé la communication des résultats de plusieurs mois.
- (2) les **cahiers des charges**. Si quelques avis positifs concernant la clarté des cahiers des charges ont été émis, la majorité des personnes rencontrées soulignent que certains critères sont peu explicites (la notion de projet structurant notamment) ou, au contraire, trop restrictifs (le nombre de praticiens nécessaires pour une maison de santé pluridisciplinaire).
- (3) les thèmes prioritaires de l'appel à projets « Services à la population ».

MESURE 32 DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER

La perception des acteurs de la mise en œuvre est également critique en ce qui concerne les modalités de conduite de l'appel à projets de la mesure 32, même si les arguments avancés ne sont pas les mêmes.

Tout d'abord, un certain nombre d'acteurs ont eu le sentiment d'une sélection des projets très « politique », même si une grille d'analyse formalisée a été instruite dans le cadre de cette sélection. Même si ce type de pression est souvent présent dans un tel exercice, ce sentiment peut vraisemblablement en partie s'expliquer : (1) d'une part par une théorie d'action « implicite » des acteurs responsables de la mise en œuvre des programmes consistant à privilégier la concentration des fonds sur les villes les plus importantes, qui n'était pas clairement exprimée dans la conduite de l'appel à projets, (2) par la réalisation des entretiens au moment même de l'annonce des résultats de la sélection, donc sans prise de recul des interlocuteurs.

Par ailleurs, les personnes interrogées ont fait état d'un délai de réponse jugé court (surtout si un recours au FRAC était nécessaire) et d'une ambiguïté dans le cahier des charges sur le statut des collectivités ciblées (s'agit-il de territoires géographiques ou de maîtres d'ouvrage éligibles ?) qui a donné lieu à des interprétations diverses sans qu'une information « harmonisée » soit communiquée sur ce point par les partenaires régionaux.

Sur un autre plan, le faible caractère innovant des projets présentés a été souligné, ce qui soulève des questions de délai, d'accompagnement et d'explicitation des exigences afin de tendre vers une meilleure qualité de projets.

Enfin, soulignons que la tenue des réunions préalables d'information dans le Sud régional a été jugée comme un point très positif.

¹² Voir annexe n°4 pour plus de détails.

ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS

Si le SGAR a joué un rôle important sur l'information et le suivi des appels à projets, la mobilisation des autres acteurs de la mise en œuvre a été assez variable d'un département à l'autre. Le Conseil régional a visiblement communiqué auprès des grands élus régionaux et auprès des Pays, mais de manière relativement hétérogène d'après nos entretiens.

L'implication des Préfectures sur la communication et l'information aux maîtres d'ouvrage potentiels a été très différente selon les cas en ce qui concerne les appels à projets du volet territorial du CPER, même si elles ont toutes été responsables de l'instruction des dossiers. Leur rôle d'information et d'accompagnement a été beaucoup plus net en ce qui concerne l'appel à projets de la mesure 32. Concernant ce dernier, les Préfectures ont été associées à l'analyse de l'ensemble des projets et à la sélection, avec des réactions très variables sur la demande qui leur était faite d'examiner l'ensemble des dossiers et pas uniquement ceux de leur département. Ce type de débat illustre la difficulté d'articuler les échelles régionales et départementales dans la gestion de ces processus de sélection.

Les Conseils généraux ont pu être des relais efficaces de l'information dans certains départements, voire participer activement à l'animation et à l'émergence de projets. Cela est d'autant plus vrai sur les appels à projets sur lesquels les Conseils généraux ont une compétence et des financements associés (maisons de santé pluridisciplinaires). Cette implication des Conseils généraux est néanmoins très variable selon les départements et c'est vraisemblablement une source d'explication du nombre de dossiers déposés.

Le cas de l'Eure et Loir peut être cité à titre d'exemple puisque la Préfecture et le Conseil général ont travaillé en binôme pour toute la conduite des appels à projets. Une prise de contact et une information a été effectuée auprès de tous les maîtres d'ouvrage potentiels et quatre réunions d'information ont été organisées. Une pré-sélection des projets s'est effectuée au sein d'un groupe de travail composé des services de la Préfecture, du Conseil général, des Pays et des services déconcentrés concernés. Le parti pris était de privilégier les projets intercommunaux et les projets inscrits aux contrats territoriaux de développement signés entre les Communautés de Communes ou les Communautés d'agglomération et le Conseil général, soit des projets en général mûrs et sur lesquels le Conseil général peut apporter une contribution financière. La sélection des projets faite ensuite au niveau régional a en grande partie été conforme aux propositions du groupe de travail départemental.

CAPACITE DES COLLECTIVITES A REpondre ET REALISATION EFFECTIVE DES PROJETS RETENUS

L'avis des acteurs de la mise en œuvre est **assez contrasté** concernant la capacité des maîtres d'ouvrage à répondre aux appels à projets.

Les principaux freins évoqués sont essentiellement le **manque de moyens en interne** des plus petites collectivités en matière d'ingénierie de montage de projet. L'appui et l'information assurés par les Pays ou les Parcs naturels régionaux peuvent dans ce cas s'avérer assez déterminants.

Les craintes concernant la capacité des collectivités, et notamment des plus petites, à répondre sont principalement portées par les acteurs du Sud régional. Pour autant, les acteurs de l'Axe ligérien et du Nord régional soulignent que la structuration parfois récente des intercommunalités et le caractère très limité des moyens humains de certaines communautés de communes sont également des facteurs limitants dans ces espaces.

Une autre interrogation concernant les appels à projets portait sur la réalisation effective des projets retenus au stade de la déclaration d'intention. Très nettement, il apparaît que les **craintes concernant le risque de non programmation de l'ensemble des projets retenus sont largement partagées** entre les acteurs de la mise en œuvre, puisque la plupart d'entre eux estime que tous les projets retenus ne se réaliseront pas. Les raisons invoquées sont, par ordre d'importance :

(1) la conjoncture économique, qui justifie une certaine « frilosité » au sein des collectivités ;

(2) les difficultés particulières liées au montage des dossiers MSP, et notamment la difficulté à obtenir l'accord de principe des professionnels de santé, qui est une des exigences du dossier ;

(3) la baisse du taux de subvention : l'analyse des résultats des appels à projet avait fait ressortir un taux de subvention accordé globalement à la baisse par rapport au taux demandé ;

(4) les élections municipales : suite au changement des équipes municipales, les priorités et les projets ont pu être revus.

Concernant l'appel à projets de la mesure 32, les projets retenus étant globalement des projets déjà largement « dans les tuyaux » et pas véritablement innovants, les acteurs de la mise en œuvre ne pressentent pas de risque important de non réalisation.

AVIS GENERAL SUR LA METHODE D'APPEL A PROJETS

Au-delà des critiques qui ont pu être émises concernant le déroulement et la conduite des appels à projets, il faut souligner **une appréciation majoritairement positive concernant cette méthode de programmation.**

Les principaux avantages cités par rapport au dépôt au fil de l'eau sont de trois ordres : l'appel à projet permet (1) d'accélérer les projets des collectivités, (2) d'éviter le saupoudrage des moyens et la logique de guichet (3) de structurer les attentes et de gérer les enveloppes dans le temps (sortir de la logique du premier arrivé premier servi).

Cependant, un certain nombre d'effets pervers, potentiels ou avérés, ont été cités par les acteurs rencontrés, le principal étant que la procédure d'appel à projets a tendance à favoriser l'effet d'aubaine et les projets prêts, puisqu'en général les collectivités construisent leurs projets et établissent un budget sans préjuger des réponses aux appels à projets. L'autre risque induit par la procédure d'appel à projets est un risque de retard dans la programmation, en cas notamment de programmation de précaution de la part des maîtres d'ouvrage (dépôt de déclaration d'intention sans certitude sur la réalisation effective du projet s'il est retenu), ce qui peut faire courir des risques de dégageant d'office (pour le FEDER).

2.2.4. Perception des bénéficiaires¹³

PERCEPTION DE LA CONDUITE DES APPELS A PROJETS

VOLET TERRITORIAL DU CPER

La perception des maîtres d'ouvrage sur la conduite des appels à projets du volet territorial du CPER est assez positive dans l'ensemble (en gardant à l'esprit que l'échantillon comporte très majoritairement des porteurs de projets retenus aux différents appels à projets), même si quelques critiques sont également émises.

Ainsi, si quelques avis évoquent le caractère formaliste des déclarations d'intention, notamment sur le plan budgétaire, les cahiers des charges ont été très majoritairement perçus comme clairs et peu techniques (13 citations). Les bénéficiaires les ont aisément compris et ont pu obtenir facilement des informations complémentaires auprès des services du SGAR ou du Conseil régional.

L'autre point positif pour le volet territorial du CPER est le bon appui par le SGAR durant le lancement de l'appel à projets mais surtout pour le suivi des projets (3 citations).

¹³ Voir annexe n°5 pour plus de détails.

Les principales critiques émises par les bénéficiaires portent sur les délais, le délai de réponses ayant été jugé trop court (5 citations) et les temps de sélection longs (3 citations). De façon plus marginale, certains bénéficiaires regrettent le caractère politique de la sélection malgré le recours à la méthode de l'appel à projets (3 citations).

MESURE 32 DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER

Comme pour le volet territorial du CPER, la principale critique émise par les bénéficiaires de l'appel à projets de la mesure 32 du FEDER porte sur le délai de réponse qui est jugé trop court (3 citations).

Le cahier des charges était plus complexe que ceux du volet territorial du CPER, mais les différentes rubriques étaient précises et assez claires. Les bénéficiaires ont facilement eu accès à des compléments d'information (essentiellement sur les notions de « projet innovant » et de « mise en réseau »).

CAPACITE DES COLLECTIVITES A REPONDRE

Globalement, les bénéficiaires se sont sentis capables de répondre aux appels à projets du volet territorial du CPER ainsi qu'à celui de la mesure 32 du FEDER. Cependant :

- pour les appels à projets du volet territorial du CPER, l'éventualité de disposer d'un appui en termes d'ingénierie a été jugée par certains maîtres d'ouvrage comme potentiellement bénéfique à l'amélioration de la qualité des projets (4 citations) ;
- pour l'appel à projets de la mesure 32 du FEDER, l'effet positif du FRAC a également été souligné, même s'il a parfois été difficile de le mobiliser dans les délais de l'appel à projets.

En outre, les maîtres d'ouvrage ayant répondu à l'appel à projets de la mesure 32 soulignent la nécessité de fournir un effort important en termes de charge de travail. De plus, ces bénéficiaires ont tous proposé des projets existants avant le lancement de l'appel à projets, et ils notent l'impossibilité d'en proposer un nouveau dans les délais impartis.

REALISATION EFFECTIVE DES PROJETS RETENUS

L'ensemble des bénéficiaires interrogés ayant été retenus dans le cadre de la mesure 32 du FEDER pensent que leur projet va aboutir et être déposé dans les délais, malgré des aléas du calendrier liés à des contraintes réglementaires et techniques.

Pour le volet territorial la réalisation effective des projets est plus contrastée :

- 10 maîtres d'ouvrage ont déjà déposé ou déposeront leurs dossiers dans les temps ;
- 2 maîtres d'ouvrage sont incertains quant au devenir de leur projet (une maison de santé pluridisciplinaire et un projet de service à la population) ;
- 2 projets de services à la population ont été abandonnés.

D'après les entretiens réalisés, on peut donc penser que **20 à 25 % des projets retenus au titre du volet territorial ne seront pas finalisés**. Soulignons également le cas de certains maîtres d'ouvrage qui nous ont signalé des retards de calendrier, qui ne remettent pas en cause la réalisation des projets, mais qui pourront peser sur le respect de la date limite de programmation (fin 2009).

AVIS GENERAL SUR LA METHODE D'APPEL A PROJETS

L'avis général des bénéficiaires sur la méthode d'appel à projets est plutôt positif.

Selon eux, l'avantage principal de cette méthode est l'incitation à être plus innovant que pour un dépôt au fil de l'eau (la concurrence étant plus visible, la volonté de présenter un projet plus innovant que ceux des autres est beaucoup plus marquée) (4 citations). Les bénéficiaires ont également appréciés le fait que le contenu des projets soit valorisé et mis en avant (3 citations).

De façon plus marginale, une partie des maîtres d'ouvrage a jugé cette méthode inadaptée aux petites collectivités, ces dernières ne disposant pas toujours des outils nécessaires pour répondre aux appels d'offre.

2.2.5. Conclusion : réponse au questionnement évaluatif

En conclusion, il ressort de l'analyse que le recours à la méthode d'appel à projet n'est pas remise en cause, ni par les acteurs de la mise en œuvre, ni par les maîtres d'ouvrage. Au contraire, cette modalité de programmation semble plutôt valorisante et motivante pour les maîtres d'ouvrage¹⁴. Elle permet également une meilleure sélectivité des projets et une structuration des attentes.

Néanmoins, il ressort également de l'analyse, que d'une part, les modalités de conduite des appels à projets sont largement perfectibles et que d'autre part, certains effets pervers de la méthode d'appels à projets en termes de programmation des dépenses se confirment.

Concernant les modalités de conduite, si les réunions de présentation locales et la possibilité de recourir au FRAC ont été appréciées, un certain nombre de critiques ressortent : sur les délais de réponse, qui sont jugés trop courts, surtout sans annonce en amont d'un calendrier pour se préparer, sur la mobilisation hétérogène et peu organisée des relais départementaux (Préfectures, Conseils généraux, Pays...) ou encore sur la clarté des attendus (dans les cahiers des charges et lors de la phase de montage des dossiers). Par ailleurs, les rôles respectifs des échelons départementaux et régionaux mériteraient d'être clarifiés dans les différentes étapes de la conduite des appels à projets (élaboration du cahier des charges, appui au montage de la réponse, sélection, appui au montage du projet définitif).

Concernant les effets sur la programmation, même si la distinction dans le temps de deux phases (déclaration d'intention assez sommaire, puis dépôt d'un projet abouti) est largement appréciée, il se confirme qu'elle n'est pas très favorable en termes de régularité de programmation. En effet, d'une part, une phase de travail importante s'étale dans le temps sans programmation (sélection sur les déclarations d'intention), et d'autre part, une « perte » de projets retenus sera observée. Un autre effet pervers sur la programmation des appels à projets tels qu'ils ont été conduits ressort également nettement : la difficulté à faire émerger des projets innovants et de qualité. Il apparaît en effet que les projets déposés sont des projets déjà existants¹⁵, car les maîtres d'ouvrage estiment impossible de monter un nouveau projet dans les délais demandés. Outre la faible stimulation de l'innovation, cet état de fait favorise l'effet d'aubaine, la réflexion sur le financement des projets étant menée dans les collectivités de façon relativement indépendante des appels à projets (dont le résultat est par nature incertain), qui sont en cas de réussite une « cerise sur le gâteau » plus qu'un véritable effet de levier.

Un dernier volet du questionnement évaluatif portait sur la capacité de l'ensemble des maîtres d'ouvrage à répondre aux exigences des cahiers des charges des appels à projets, ce qui renvoie au questionnement plus global sur le rôle des programmes sur la cohésion régionale. Sur ce point, il ressort globalement de nos analyses que la majorité des acteurs interrogés, y compris les maîtres d'ouvrage, considèrent que les cibles visées sont en capacité de répondre aux appels à projets proposés. Ce résultat doit néanmoins être assorti de nuances importantes. En effet, les personnes interrogées ont largement fait ressortir :

¹⁴ Soulignons néanmoins que les maîtres d'ouvrage ayant des projets retenus dominant largement notre échantillon (volet territorial CPER) ou n'étaient pas au courant des résultats de l'appel à projets au moment de l'entretien téléphonique (mesure 32 FEDER).

¹⁵ Et pour un certain nombre d'entre eux, déposés à la fois au titre de l'appel à projets « Projets structurants » du volet territorial du CPER et au titre de la mesure 32 du FEDER.

- l'importance des formes d'appui diverses que peuvent être les structures de Pays, les services de la Préfecture ou du Conseil général ou encore la possibilité de recours au FRAC. Cet appui est logiquement beaucoup plus nécessaire pour les petites collectivités (les communautés d'agglomérations sont beaucoup mieux équipées) et il est plus mis en avant par les acteurs du sud régional, mais pas seulement par eux ;
- que les capacités d'ingénierie propres aux collectivités seront un facteur plus discriminant si on sort des projets déjà existants pour chercher à faire émerger des nouveaux projets dans un délai relativement contraint.

2.3. Les conférences territoriales

2.3.1. Éléments de mise en œuvre

Depuis le lancement de la nouvelle programmation, les Conférences territoriales ont été réunies à deux reprises, dans le cadre de la première vague d'appels à projets du volet territorial du CPER.

La première série de réunions a eu lieu en juillet 2007, avec comme ordre du jour la présentation des projets de cahiers des charges pour les quatre appels à projets. Cela a notamment permis de faire remonter l'importance du thème « Maisons de Santé Pluridisciplinaires » pour l'ensemble des acteurs des territoires. La seconde série de réunions organisée début 2008 visait à discuter des critères de sélection des projets pour les appels à projets « Projets structurants » et « Développement durable des villes moyennes » et à faire émerger des projets structurants à retenir en priorité. Dans les faits, **peu de propositions de critères de choix articulés avec une stratégie de développement territorial à l'échelle des sous-espaces régionaux ont émergé**, les réunions ayant surtout servi aux acteurs pour mettre en avant les projets de leur territoire. Par ailleurs, lorsque des critères ont été proposés, ils étaient basés sur une stratégie de développement **départementale** (dans le Cher ou le Loir-et-Cher par exemple).

Plus largement, les retours sur le déroulement des conférences territoriales font état d'une **qualité des débats et de l'ambiance très inégale et d'une difficulté à sortir des particularismes départementaux** et à travailler à une échelle supra-départementale. L'appropriation de ces conférences semble au final assez faible et les acteurs locaux ne s'en sont pas saisis pour l'instant comme des lieux de réflexion collective. Cela étant, la faiblesse des moyens consacrés à la préparation, à l'organisation des débats et à l'exploitation de ces conférences limite les possibilités de les faire vivre. Ainsi, l'interruption des réunions depuis plus d'un an et l'absence de comptes-rendus des deux premières séries de conférences ne sont pas des éléments favorables au maintien ou à l'impulsion d'une dynamique autour de cet outil. On a pu constater de ce fait, au cours des entretiens réalisés, que si la connaissance des Conférences territoriales est bien répandue au sein des Préfectures et des services régionaux, elle est beaucoup plus floue au sein des services des collectivités locales (communautés d'agglomérations notamment) dont les élus sont pourtant membres de ces Conférences.

2.3.2. Perception des participants aux différentes conférences

UTILITE EN TERMES D'APPROPRIATION DU VOLET TERRITORIAL DU CPER

Alors que l'analyse des éléments de mise en œuvre mettait en avant les difficultés rencontrées pour faire de ces conférences des lieux de discussion stratégique et d'orientation, il faut noter que le **sentiment global des participants interrogés sur les conférences est globalement très positif concernant leur intérêt et leur rôle potentiel**.

Les participants identifient en effet ces conférences comme un lieu pertinent pour l'appropriation du volet territorial et plus largement du CPER et des programmes européens par les acteurs de terrain et les élus. C'est en effet une des seules **occasions, pour les élus qui portent un projet, de rencontrer les acteurs de la mise en œuvre, et de discuter et de faire remonter des spécificités locales**. Ces conférences sont donc un moyen d'échanger sur les priorités de chacun et plus largement de s'informer sur le déroulement de la programmation.

Néanmoins, il ressort clairement des entretiens que **le format actuel des conférences n'est pas propice à l'appropriation des programmes par les acteurs de terrain et à la mise en débat des priorités pour chacun des sous-espaces régionaux**.

Plusieurs facteurs ont été évoqués à l'appui de ce constat : la demande faite aux acteurs locaux de quasiment « présélectionner » les projets et le caractère trop ciblé ou technique des discussions a fait de ces conférences un moment de « partage du gâteau », et non pas un moment de discussion de fond sur la définition d'une stratégie. Par ailleurs, le format « grand messe », peu interactif, dans lequel ont été menées ces conférences n'a pas permis un véritable travail de concertation.

VOLONTE DES ACTEURS LOCAUX DE TRAVAILLER A CETTE ECHELLE

La volonté des acteurs locaux de travailler à l'échelle des trois grands espaces infra-régionaux apparaît très variable selon les espaces. En effet :

- Les réponses à cette question sont **plutôt positives dans le Sud régional**, ce qui s'explique par l'antériorité de la réflexion commune liée aux programmes précédents. Le fait que l'espace Sud regroupe des départements entiers (Indre, Cher), dont l'un est dans une bonne dynamique partenariale avec la collectivité régionale (Cher), favorise également ce sentiment d'appropriation du sous-espace régional ;
- Les réponses sont **globalement dubitatives pour l'Axe ligérien**, où la communauté d'intérêt n'est pas ou peu perçue. Le tropisme différencié des deux métropoles régionales (Orléans vers Paris et Tours vers le grand Ouest) et la « coupure » des départements concernés par ce sous-espace ne favorisent pas son appropriation par les acteurs ;
- Enfin, les **réponses sont partagées dans le Nord régional**, dans le sens où les acteurs locaux perçoivent des enjeux communs mais ont des habitudes de collaborations faibles à cette échelle. Par ailleurs, le déséquilibre de représentation départemental (Eure-et-Loir en entier et Loiret coupé en deux) ne favorise pas l'expression d'enjeux supra-départementaux.

Plus largement, les participants interrogés soulignent que le format actuel des conférences n'est pas favorable à la négociation et à la définition d'enjeux communs. Comme précédemment, le ressenti met en avant que le rôle de « présélection » des projets donné à la seconde série de conférences a eu tendance à encourager les concurrences entre départements et que le format « grand messe » est peu compatible avec la réflexion stratégique.

2.3.3. Conclusion : réponse au questionnement évaluatif

Les conclusions de l'analyse évaluative font état d'un sentiment globalement positif concernant le rôle potentiel des conférences territoriales pour favoriser l'appropriation par les acteurs locaux des programmes de développement régional et la prise en compte des spécificités des sous-espaces régionaux dans leur mise en œuvre. Ce sentiment est toutefois différencié selon les acteurs des différents sous-espaces : il est largement répandu chez ceux du sud régional, il est largement présent chez ceux du nord régional, même si le « poids » du département de l'Eure-et-Loir dans ce sous-espace complique le jeu des acteurs, et enfin il est plus nuancé chez les acteurs de l'axe ligérien. La volonté des acteurs de mener une

réflexion stratégique à l'échelle des trois sous-espaces régionaux est donc aujourd'hui une réalité plurielle au sein de la région.

Un consensus assez large sur l'intérêt de maintenir les conférences territoriales se dégage donc des entretiens réalisés. Pour autant, pour ces mêmes acteurs, la relance de la dynamique autour des conférences doit passer par une réorientation de leur périmètre d'une part, et de leur rôle et de leur format d'autre part. En premier lieu, le périmètre des conférences doit être élargi au moins à l'ensemble du volet territorial et plutôt à l'ensemble du périmètre des programmes de développement régional et dépasser les seuls appels à projets qui focalisent trop les échanges sur les concurrences territoriales. En second lieu, le rôle de communication ou de réflexion stratégique des conférences doit être précisé, et se traduire dans leur organisation en termes de choix des participants et des modalités d'animation.

2.4. La comitologie d'ensemble des programmes

2.4.1. Éléments de mise en oeuvre

Les modalités et les fondements des choix relatifs à la comitologie globale des programmes, ayant conduit à mettre en place des groupes techniques de coordination et des instances de programmation (par programme puis regroupées), ont été exposés dans le premier chapitre. Nous développerons donc ici quelques éléments d'évolution de ce dispositif au cours des deux premières années de la nouvelle période, dont certains ont été quasiment concomitants avec le déroulement de la période d'évaluation.

Concernant tout d'abord les Groupes Techniques de Coordination, on notera le regroupement de deux GTC - les GTC « recherche et innovation » et « pôle enseignement supérieur et recherche » - en un seul : « Recherche, innovation et enseignement supérieur ». Par ailleurs, la programmation des GTC a été regroupée sur deux jours consécutifs tous les deux mois environ, afin de faciliter la participation à plusieurs GTC pour les acteurs concernés par différents types de projets (Préfectures, Conseils Généraux, services Europe du SGAR et DGSEPT du Conseil Régional).

Les instances de programmation, ensuite, ont connu une évolution plus structurante. En effet, **les deux instances de programmation initialement mises en place** (le comité régional de programmation pour les PO et le groupe de pilotage pour le CPER) ont été **fusionnées** en un unique Comité de Programmation Régional (CPR). Cette fusion va dans le sens **d'un pilotage plus stratégique des programmes et d'une recherche de complémentarité et de lisibilité des différents fonds**.

De plus, afin d'éviter de faire « doublon » avec les GTC et dans la même volonté de centrer la discussion en CPR sur des éléments stratégiques, **l'animation et la forme du CPR a été revue**. Les opérations ne sont en effet plus évoquées individuellement, sauf celles pour lesquelles une difficulté est apparue en GTC. Le rapporteur de chaque thématique (les 7 thèmes des 7 GTC¹⁶ + le thème assistance technique) présente un bilan global de l'avancement des mesures, en termes qualitatifs – difficultés rencontrées, données de contexte...- et quantitatifs – taux de programmation. Par ailleurs, chaque GTC peut décider de présenter de manière un peu plus détaillée une ou plusieurs opérations significatives, à titre d'exemple et d'information sur les programmes.

La réflexion sur l'optimisation de la comitologie d'ensemble est donc une constante au cours de ces premières années de mise en oeuvre des programmes, indépendamment — ou parallèlement — à la présente démarche d'évaluation. Dans cet esprit, un certain nombre de dysfonctionnements mis en avant par les acteurs a conduit les acteurs responsables de la mise en oeuvre des programmes à élaborer une note sur la comitologie globale en février

¹⁶ Huit GTC étaient prévus initialement, mais deux ont été regroupés.

2009, dont une première version a été diffusée aux membres du comité de programmation sans faire l'objet de débats.

2.4.2. Analyse des réalisations

L'organisation actuelle des comités, regroupant systématiquement la coordination et la programmation des fonds européens et du CPER, se justifie notamment par une volonté de renforcer la cohérence et la complémentarité entre les programmes.

Néanmoins, au moment de la réalisation de la présente évaluation, les données de programmation font état d'un faible nombre de projets communs aux fonds européens et au CPER. En effet, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

- On compte 12 projets communs FEDER/CPER à ce jour (16 opérations), pour un montant de 10 millions d'euros ce qui équivaut à 1,86% du montant total des deux maquettes CPER+FEDER et à 5% du montant programmé sur ces deux programmes ;
- On dénombre 4 projets communs FSE/CPER (4 opérations), pour un montant total de 365 000 euros, soit 0,2% du montant total programmé CPER + FSE.

DOMO FEDER		Projets communs			CPER	
AXE	Mesure	Nombre de projets communs	Montants	Part montant programmé FEDER+CPER	Sous-mesure	Article
Axe 1 : Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises	Mesure 1.1 : Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche	1	869 135	15%	Article 3.5 : Pôle de recherche "Ville, Territoires et civilisations"	Article 3 : Grand Projet Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
		2	1 388 069		Article 1.1 : Axe biologie, Santé, Bien-être - imageries biologiques et médicales	Article 1 : Grand projet Pôles de développement et d'excellence de la recherche
	Mesure 1.2 : Soutenir les initiatives de valorisation de la recherche régionale et des structures concourant au développement de l'innovation dans l'entreprise	2	1 767 968	Article 1.2 : Soutien aux actions de transfert de technologies et de valorisation de la recherche. Soutien à l'innovation dans les PME		
	Mesure 1.4 : Améliorer l'environnement des entreprises	1	1 033 140	12%	Article 6.2 : Développement des capacités de création de nouvelles activités	Article 6 : Grand projet Mutations économiques et développement de l'emploi
	Mesure 1.5 Développer les actions en faveur de l'innovation au bénéfice de groupes d'entreprises	4	4 198 365	35%	Article 1.3 : Développement des pôles par les actions collectives	Article 1 : Grand projet Pôles de développement et d'excellence de la recherche
Axe 2 : Renforcer l'accessibilité territoriale	Mesure 2.2 TIC : Accessibilité territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages	2	2 337 000	87%	Article 10 : Fonds TIC	Volet territorial
DOMO FSE		Projets communs			CPER	
Axe 1 : Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques	Mesure 112 : Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	4	368 103	1%	Article 46 : Appui à l'installation des jeunes	Article 4 : Grand projet compétitivité des filières agricoles et forestières

2.4.3. Perception des acteurs des différents comités

PERCEPTION GENERALE DU NOUVEAU DISPOSITIF

Les ressentis exprimés sur le nouveau dispositif de comitologie sont relativement mitigés.

La mise en place de huit puis sept GTC communs au CPER et aux fonds européens est perçue comme plutôt positive en matière de complémentarité des programmes et de lisibilité de la programmation CPER.

Cependant, il a été souligné que cela entraîne une démultiplication du temps de réunion pour les acteurs qui sont systématiquement présents (Trésorerie générale et cellule Europe du SGAR notamment), et une démultiplication des lieux — par rapport à la génération précédente de programme — pour diffuser la culture « fonds européens ».

Enfin, un certain nombre de critiques sont émises sur le déroulement de certains comités, comme nous le développons ci-après.

PERCEPTION DU DEROULEMENT ET DE L'ANIMATION DES DIFFERENTS COMITES

Les avis concernant le déroulement et l'animation des comités proviennent des pilotes de GTC rencontrés et des acteurs de la mise en œuvre participants aux comités. Etant donné l'échantillon d'acteurs rencontrés, les avis sur le CPR et le GTC volet territorial sont plus nombreux que sur les autres GTC. Le tableau ci-dessous rappelle le nombre de participants rencontrés par comité.

CPR	GTC volet territorial	GTC Pôle efficacité énergétique	GTC Mutations économiques	GTC Recherche, innovation et enseignement supérieur	GTC Agriculture et forêt	GTC Transports	GTC Culture
17	11	3	6	4	4	2	3

Tout d'abord, les appréciations soulignent les améliorations récentes du déroulement des CPR. Le fait d'avoir regroupé les deux comités en un seul permettant d'avoir une vision d'ensemble des programmes et le fait de sélectionner les projets afin de ne présenter que les plus stratégiques ou exemplaires sont les principaux points positifs notés. Quelques acteurs mettent en avant également le rôle de ces comités en matière d'information générale sur l'ensemble de la programmation. Les perceptions concernant l'animation et l'organisation (ordres du jour, comptes-rendus) du CPR sont également positives.

Les quelques critiques à l'encontre du CPR portent sur le fait que cela reste une grande messe pas toujours utile, et qui fait en partie doublon avec le GTC, même si ce dernier point semble s'être largement amélioré depuis que des nouvelles modalités de déroulement du CPR ont été définies.

Concernant le GTC volet territorial, les appréciations sont plutôt critiques : les acteurs rencontrés regrettent l'absence de débats sur l'opportunité et l'éligibilité des projets et un déroulement du GTC trop axé sur l'examen de la complétude des dossiers, ce qui limite fortement l'intérêt pour la plupart des participants. Par ailleurs, l'examen de dossiers pas prêts, qui sont donc ajournés, a tendance à alourdir le déroulement du GTC. Une partie de ces critiques s'explique par le format « large » de ce GTC, qui englobe des thématiques variées, ce qui limite les possibilités d'approfondissement et de discussion de fond.

Sur les autres GTC, un nombre plus faible de participants a été rencontré, mais il ressort globalement des appréciations assez différenciées selon le GTC considéré.

Ainsi, les appréciations sont nettement positives sur le GTC Efficacité énergétique, les participants notant la qualité de l'animation et la présence de débats de fond, la part réservée à l'examen de la complétude des dossiers étant plus limitée.

Sur le GTC Mutations économiques, les avis sont assez nuancés, les principales critiques portant là encore sur le fait que le déroulement est trop axé sur l'instruction et que les débats de fond sont rares. Par ailleurs, les gestionnaires de subvention globale ont souvent le sentiment de ne pas toujours y trouver de réponse à leurs questions en termes de modalités de mise en œuvre et d'instruction.

PERCEPTION DES EFFETS DE LA COMITOLOGIE EN MATIERE DE COMPLEMENTARITE FONDS EUROPEENS / CPER, DE DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION ET DE QUALITE DES PROJETS

COMPLEMENTARITE CPER/FONDS EUROPEENS

L'analyse des réalisations en terme de programmation de projets communs CPER/FE montre que peu de projets CPER mobilisent des fonds européens jusqu'à présent. Pour autant, d'après les acteurs rencontrés, le **regroupement des programmes au sein de comités communs est un élément favorisant la complémentarité**, même si cela suppose que les

acteurs concernés soient présents à ces comités. Ainsi, les Conseils généraux, qui peuvent apporter des contreparties nationales aux fonds européens ne sont présents en GTC que s'ils ont instruit un projet. Par conséquent, ces financeurs potentiels ont parfois du mal à savoir précisément quels sont les projets financés par les fonds européens dans leur département et avec quelles contreparties nationales.

La faible lisibilité des contreparties et des complémentarités entre fonds en GTC est accentuée par le fait qu'il peut y avoir décalage entre le dépôt du dossier FEDER et du dossier CPER d'un même projet : les dossiers CPER étant plus légers à monter, ils passent souvent en GTC et en CPR avant les dossiers fonds européens.

Plus généralement, les acteurs soulignent que **la recherche de complémentarité FE/CPER se fait en général en amont du GTC** : par construction au moment de la rédaction des programmes et lors des différents comités de financeurs existants sur un certain nombre de thèmes¹⁷. L'organisation de ces comités a des effets positifs en termes de coordination et d'articulation des financeurs car elle permet la définition de priorités et de règles de sélection communes, ainsi que la recherche d'une complémentarité entre sources de financement. Mais, de fait, la tenue de ces réunions limite fortement l'intérêt des GTC, en les « vidant » d'une partie de leur contenu et en les recentrant sur les aspects plus techniques de l'instruction (complétude des dossiers). La mise en place de ces comités « amont », qui est une tendance qui progresse, est donc une forme de dérive du dispositif de comitologie initial entraînant une augmentation du nombre de réunions et une désaffection vis-à-vis de certains GTC.

OPTIMISATION DE LA PROGRAMMATION

En ce qui concerne l'optimisation de la programmation, **les appréciations sont globalement positives** : le rythme assez élevé des GTC et du CPR (tous les deux mois maximum) permet une programmation régulière et que les dossiers ajournés ne soient pas retardés trop longtemps.

Par ailleurs, l'information et les rappels réguliers qui sont fait concernant le taux de programmation permet de maintenir une certaine « pression » sur les services instructeurs, ce qui leur donne une légitimité vis-à-vis des maîtres d'ouvrage pour essayer d'accélérer les processus de dépôt de dossier et de remontée de factures. L'inconvénient souligné est que cette pression à présenter vite des dossiers a tendance à augmenter le risque de dossiers ajournés car non complets.

OPTIMISATION DE LA QUALITE DES PROJETS

Globalement, les acteurs rencontrés **ne considèrent pas que le déroulement actuel des différents comités permette d'améliorer la qualité des projets**.

L'absence de débat sur l'opportunité et l'éligibilité des projets est notée de manière relativement unanime. Certains regrettent également que la description littéraire du projet ne suffise pas à se faire une idée concrète du projet et donc de sa pertinence.

Cette absence de débat est favorisée par une absence de hiérarchie dans le temps passé sur chaque projet, qu'il soit structurant, important, ou pas, et par une forme « d'autocensure » des participants à émettre des avis de fond sur les projets présentés par les autres services.

Concernant le GTC Mutations économiques, l'absence des services instructeurs (DDTEFP) est vue également comme un frein aux discussions sur l'opportunité des dossiers présentés par l'Etat car les services régionaux n'ont pas toujours l'ensemble des éléments pour pouvoir répondre aux questions soulevées.

¹⁷ comité des actions collectives, comité des hébergements touristiques, comité d'instruction technique du transfert de technologie régional, comité TIC...

2.4.4. Conclusion : réponse au questionnement évaluatif

En premier lieu, il convient de revenir sur le point central de la théorie d'action sous-jacente à la mise en place du nouveau dispositif de comitologie : la complémentarité entre les fonds européens et le CPER, qu'il est censé optimiser. Il ressort globalement de l'analyse évaluative sur ce point :

- que cette complémentarité se « joue » surtout en amont (et notamment lors de la conception des programmes) et de façon moins centrale dans les comités de coordination des financeurs et de programmation ;
- que le dispositif choisi, traitant systématiquement en commun les programmes européens et le CPER, est globalement favorable à cette complémentarité. Certains points posent encore néanmoins question (dossiers décalés dans le temps pour une même opération, double saisie dans le logiciel PRESAGE¹⁸, existence en hausse de comités de financeurs en amont des GTC...);
- que le dispositif ne semble pas entraîner une trop forte dilution de l'information sur les fonds européens.

Les données de réalisation ne traduisent pas vraiment dans les faits cette complémentarité (faible nombre de projets communs), mais les points de repères manquent pour en tirer des conclusions solides (comparaison avec d'autres régions, estimation du « potentiel » de projets communs...).

L'autre volet central du questionnement évaluatif sur ce thème de la comitologie d'ensemble portait sur la capacité du dispositif à stimuler l'intérêt des participants et à améliorer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre. Les réponses que l'on peut y apporter à l'issue de cette analyse évaluative sont nuancées, notamment en fonction des comités considérés. En effet, si le nouveau format du CPR est globalement salué, l'absence de débats au sein de certains GTC et leur caractère trop axé sur l'instruction technique revient souvent dans les propos, allant jusqu'à provoquer des demandes de « dématérialisation » de ces GTC. Par ailleurs, si la nouvelle organisation du CPR diminue le risque de « doublon » avec le GTC, la persistance de comités parallèles ou « amont » des GTC traitant des questions générales (articulation des financements, éligibilité...) renforce ce risque. Enfin, la qualité de l'animation des différents comités fait l'objet de perceptions différenciées.

¹⁸ Des améliorations sont en cours sur ces deux premiers points.

3. Conclusions globales et recommandations

3.1. Retour sur les méta-questions transversales

Une conclusion globale cherchant à rendre compte des critères classiques de l'évaluation des politiques publiques (efficacité, efficience, cohérence, pertinence...) n'aurait guère de sens dans le cas présent où d'une part le questionnement est essentiellement centré sur des aspects de mise en œuvre et où d'autre part l'objet d'évaluation est assez multiforme puisqu'il recouvre trois à cinq thèmes de la mise en œuvre des programmes. En revanche, un retour sur les questionnements transversaux ayant émergé à l'issue de la constitution du référentiel d'évaluation constitue une synthèse transversale pertinente.

Le premier de ces questionnements portait sur l'équilibre entre recherche de l'efficacité des programmes en matière de développement économique (au sens de la création globale d'emplois qu'ils occasionnent par exemple) et recherche d'un effet sur la cohésion régionale, c'est-à-dire sur la réduction des disparités au sein de l'espace régional. Les résultats de l'analyse évaluative font état d'un sentiment global sur la mise en œuvre qui respecte peu ou prou cet équilibre : un effort est fait pour animer les nouvelles mesures au plus près du terrain sur l'ensemble du territoire régional, les cibles visées par les appels à projets se perçoivent globalement en capacité d'y répondre, les territoires régionaux les plus fragiles ont été favorisés dans les appels à projets et disposent des conférences territoriales pour exposer leurs spécificités. Cet équilibre est néanmoins fragile car il est favorisé par le caractère relativement peu innovant des projets retenus et car il repose sur des dispositifs exigeants en ressources humaines (appels à projets, conférences territoriales...). Par ailleurs, les appréciations des acteurs sont en partie prospectives et il n'est pas certain à ce stade du déroulement du programme que les dispositions mises en place permettront de toucher effectivement les petites et moyennes entreprises, de diffuser l'innovation dans les secteurs ruraux de la région ou encore de permettre aux collectivités modestes d'accéder aux fonds pendant toute la durée du programme. Enfin, ce questionnement autour du dilemme entre efficacité et cohésion territoriale reste un sujet de débat important et une source de critiques vis-à-vis des partenaires régionaux pour de nombreux acteurs, notamment dans le sud et le nord régional. Même si ce type de prises de positions n'est pas empreint — loin s'en faut — de considérations politiques, il n'en reste pas moins que ce questionnement est un enjeu central de suivi / évaluation et de communication autour de ces programmes pour fédérer l'ensemble des acteurs autour de leur mise en œuvre.

Le second questionnement transversal identifié renvoyait à la tension à gérer entre la recherche de la qualité et de l'originalité des projets et le maintien d'un rythme de programmation et de consommation des fonds régulier sur l'ensemble de la vie des programmes. Le recueil des perceptions de nombreux acteurs et la prise en compte des données chiffrées disponibles renvoie sur ce point une image dans laquelle la pression des contraintes de programmation entache assez fortement la recherche de la qualité et de l'originalité des projets financés. Le résultat des appels à projets ou l'absence de débat sur l'opportunité des projets regrettée dans de nombreux groupes techniques de coordination vont par exemple dans ce sens. Ainsi, même si la critique d'une relative incapacité à favoriser la prise en compte des nouveaux enjeux au détriment d'un soutien au sentier de développement existant est récurrente vis-à-vis des programmes européens¹⁹, il convient d'être vigilant sur ce point, qui est important pour la motivation dans la durée des acteurs de la mise en œuvre.

Le troisième questionnement transversal, enfin, renvoyait à l'optimisation de la « fertilisation croisée » entre programmes européens et CPER. Sur ce dernier point, pour lequel les acteurs de la région Centre ont fait preuve d'un volontarisme important, le parti

¹⁹ Voir par exemple l'évaluation ex post du programme de développement rural national, réalisée en 2008.

pris adopté est globalement apprécié et les acteurs ont globalement conscience de l'intérêt du rapprochement en cours, tant sur le plan de la qualité du suivi et de la gestion que sur celui de l'effet de levier d'un programme sur l'autre. Des marges de progression demeurent cependant pour optimiser la complémentarité financière entre des programmes restant marqués par des différences importantes (histoire, périmètre, jeux d'acteurs...). Par ailleurs, la recherche de complémentarité financière (maximisation des contreparties nationales via le CPER) ne devra pas se faire au détriment d'une certaine complémentarité d'objectifs entre CPER et programmes européens, à laquelle de nombreux acteurs restent attachés.

3.2. Enjeux transversaux à l'ensemble des recommandations

Avant de développer les recommandations que l'on peut formuler pour chacune des thématiques de mise en œuvre étudiées dans cette évaluation, il nous paraît utile de souligner deux enjeux transversaux à cet ensemble de recommandations.

Le premier de ces enjeux est celui de l'articulation optimale des échelles territoriales de mise en œuvre. Dans une vaste région, comportant six départements, c'est une problématique importante. Elle l'est d'autant plus en région Centre que le changement a été plutôt brutal en 2007 sur ce point, avec le passage d'une mise en œuvre très « départementalisée » en 2000/2006 à une mise en œuvre fortement recentrée sur l'échelle régionale en début de période 2007/2013. Si le fondement de cette évolution n'est pas remis en cause, notamment au regard de l'évolution du contenu des programmes, la recherche du « bon équilibre » ne semble pas encore atteinte, même si les acteurs responsables de la mise en œuvre des programmes ont œuvré dans ce sens depuis 2007. L'enjeu est néanmoins important, d'une part parce que l'efficacité de la mise en œuvre des programmes dépend à la fois d'un pilotage stratégique à l'échelle régionale et d'un travail de terrain performant, et d'autre part parce que les compétences acquises lors des périodes précédentes gagneraient à être valorisées. Les recommandations que l'on pourra formuler concernant cette articulation au regard de la situation en région Centre s'inscrivent cependant dans un contexte national particulièrement mouvant sur cette question (Révision générale des politiques publiques (RGPP), suites du rapport de la commission « Balladur »...) qui ne facilite pas leur mise en œuvre.

Un deuxième enjeu transversal aux différentes recommandations « thématiques » est celui de la poursuite de l'effort nécessaire de clarification / stabilisation / communication des procédures de mise en œuvre des programmes, tout en gérant la nécessaire adaptation des programmes à l'évolution du contexte dans lequel ils s'inscrivent d'une part, et à la réalisation d'évaluations d'autre part. Cet enjeu renvoie directement à la mobilisation optimale du dispositif de comitologie d'ensemble de pilotage des programmes, et notamment au rôle du comité régional d'évaluation, et à l'utilisation des dispositifs de communication existants (sites internet notamment).

3.3. Recommandations sur les thèmes de mise en œuvre étudiés

3.3.1. Animation des nouvelles mesures

Concernant ce premier thème, il faut tout d'abord rappeler que les conclusions évaluatives soulignent que le dispositif d'animation est loin d'être seul en cause pour expliquer le niveau de programmation observé, les facteurs structurels et conjoncturels étant également importants. Par ailleurs, des réponses ont déjà été apportées à une partie des critiques soulevées par l'évaluation. Ainsi, l'implication renforcée des acteurs de terrain (intégration des Préfectures au RDT, développement des actions collectives) et un certain effet d'apprentissage devraient améliorer l'efficacité globale du dispositif.

Pour autant, certaines marges de manœuvre peuvent être saisies et des points sont encore à améliorer. Les propositions consistent en :

- Une clarification du rôle des Préfectures, au delà de leur intégration « formelle » dans le RDT, sachant que ce sont encore bien souvent des interlocuteurs pour les entreprises locales, mais qu'elles ne disposent pas toujours des moyens et/ou de l'information suffisante pour les accompagner sur les fonds européens. Cela suppose de définir quelle doit être aujourd'hui leur mission en matière de développement économique, et notamment par rapport au SGAR et aux subdivisions départementales de la DRIRE, dans un contexte global de RGPP. Et s'il se confirme que les Préfectures ont un rôle à jouer, il s'agit ensuite de définir précisément en quoi ce rôle consiste (animation ? instruction ? aide au montage de dossier ?...) et de communiquer dessus auprès des cibles des mesures et des autres acteurs de la mise en œuvre. Sur cette première proposition, la discussion avec le comité de pilotage a fait émerger un premier pas pertinent, qui pourrait être de formaliser un rapprochement du binôme DRIRE/Préfecture dans chaque département ;
- Un effort de communication à poursuivre, en axant l'information sur des exemples concrets, des études de cas et des témoignages, afin de changer les idées reçues de la plupart des acteurs de l'entreprise sur les fonds européens ;
- L'identification de référents au sein des acteurs de terrain en contact avec les entreprises (communautés d'agglomération, agences de développement économiques) et l'information, voire la mobilisation, de ces référents. Sur ce point, des réponses ont déjà été apportées : le SGAR a travaillé à l'identification de référents au sein des communautés d'agglomération de la région et les agences de développement économiques sont mobilisées dans certains départements sur les opérations de type Berr'innov ;
- Un travail sur la justification des dépenses et la diminution des délais d'instruction. Cela peut passer par :
 - un travail et une mobilisation auprès du niveau national sur la forfaitisation d'une partie des dépenses, notamment pour les petites entreprises (ce point concerne d'ailleurs autant le FEDER que le FSE),
 - la généralisation d'un dossier type, même si les services instructeurs soulignent l'hétérogénéité des dossiers et le besoin d'un travail au cas par cas,
 - un travail au moment de l'instruction sur la sensibilisation des maîtres d'ouvrage à la justification des dépenses au moment du dépôt de dossier.
- Une éventuelle mobilisation accrue de certaines CCI volontaires. Ce point reste relativement ouvert, dans le sens où certaines CCI semblent prêtes à jouer un rôle plus important de prescription vis-à-vis des fonds européens, mais sans que cela soit partagé par l'ensemble des CCI interrogées, positionnées plus généralement sur la détection des besoins des entreprises.

3.3.2. Appels à projets du volet territorial du CPER

Les propositions sur ce deuxième thème concernent uniquement la seconde vague d'appels à projets du volet territorial, puisque sur la mesure 32 du FEDER il n'y aura pas de second appel à projets.

Une des conclusions de l'évaluation sur ce thème soulignait **le faible effet sur l'innovation et l'effet d'aubaine important** résultant de la conduite des appels à projets étudiés. Plusieurs points peuvent être améliorés dans les modalités de mise en œuvre afin de **sortir des projets déjà « prêts » et de susciter davantage d'innovation** : allonger les délais de

réponses et diminuer ceux de sélection, et accompagner davantage les petites collectivités dans le montage de dossier.

Un second type de recommandation porte sur **l'amélioration de la lisibilité du cahier des charges**. Il convient de préciser les attentes des financeurs, que ce soit sur le type de maîtres d'ouvrage attendu ou sur les critères de sélection. Il faut noter sur ce point que la technique d'appel à projets semble plus pertinente sur les thématiques permettant une certaine innovation et créativité des maîtres d'ouvrage, alors que sur les thèmes très ciblés, où les besoins sont bien connus et les critères d'instruction des projets assez techniques (MSP par exemple), le dépôt au fil de l'eau peut être préféré. Cela peut cependant nécessiter une animation renforcée afin de s'assurer que les projets les plus pertinents sont effectivement montés et déposés.

Enfin, un troisième type de recommandation porte sur la **conduite générale des appels à projets**. Les propositions sont les suivantes :

- communiquer le plus en amont possible sur la procédure et le calendrier,
- mobiliser de manière systématique les relais de type Conseils Généraux et Pays,
- mieux communiquer et informer sur le FRAC, en amont du lancement des appels à projets. La saisie de cet outil dépend par ailleurs des délais laissés aux maîtres d'ouvrage pour déposer leurs dossiers,
- associer les Préfectures à l'élaboration des cahiers des charges et clarifier leur rôle en matière d'animation²⁰.

Notons sur ce thème que lors du dernier comité de pilotage de l'évaluation, le SGAR a fait état de certaines décisions prises concernant cette seconde vague d'appels à projets, notamment du fait du contexte de crise économique dans lequel s'inscrivent les programmes depuis 2008 : lancement rapide de cette deuxième vague, en conservant les quatre thématiques antérieures — projets structurants, développement durable des villes moyennes, services à la population, MSP — tout en augmentant la fongibilité des lignes budgétaires entre elles, demande de dossiers complets et non plus de déclarations d'intention, programmation au fil de l'eau des dossiers retenus au fur et à mesure de leur dépôt jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires.

La confrontation de ces décisions avec les résultats de l'évaluation sur ce thème et les recommandations formulées ci-dessus nous amènent à attirer l'attention sur certains risques :

- les orientations choisies constituent de fait un quasi-abandon de la logique d'appels à projets pour revenir à une programmation au fil de l'eau, alors que les acteurs interrogés au cours de l'évaluation ont bien souligné le côté stimulant et valorisant de cette méthode de mise en œuvre de l'action publique ;
- la relance rapide de ce second volet va favoriser le dépôt de projets prêts qui n'avaient pas été retenus lors de la première vague. Les parties du territoire régional qui avaient été particulièrement actives dans le dépôt de dossier lors de la première vague vont ainsi se trouver en position favorable et risquent de capter une part importante des financements au détriment de l'équilibre régional ;
- la relance rapide de ce second volet et le dépôt au fil de l'eau vont largement inciter à la présentation de projets prêts ou quasi-prêts, renforçant au mieux le rôle d'accélérateur des financements publics et au pire son effet d'aubaine au détriment d'un effet d'orientation vers des projets novateurs.

²⁰ La demande de « référents » identifiés pour les candidats souhaitant des éclaircissements est récurrente chez les maîtres d'ouvrage interrogés (voir annexe n°5).

3.3.3. Conférences territoriales

Suite aux conclusions de l'analyse évaluative, qui ont fait ressortir un large consensus sur l'intérêt potentiel des conférences territoriales pour favoriser l'appropriation des programmes de développement régional par les acteurs locaux, la principale recommandation est de relancer rapidement la dynamique aujourd'hui interrompue autour de ces conférences. Ces mêmes conclusions ayant également souligné que le format des premières conférences n'avait pas favorisé ce rôle d'appropriation, il convient de les relancer en adaptant fortement leur format, notamment vers un élargissement de leur objet au-delà des seuls appels à projets du volet territorial du CPER.

Deux orientations ont été suggérées par les participants rencontrés :

- faire de ces conférences une instance de communication et de sensibilisation sur l'avancée des programmes, en y présentant par exemple les résultats des précédents appels à projet, l'avancée de la programmation par zone géographique, etc... ;
- en faire un lieu de réflexion stratégique sur l'action publique dans chacun des trois sous-espaces régionaux. Cette deuxième orientation nécessite cependant de revoir fortement le format de ces conférences, et de les organiser sous forme d'ateliers de travail suivie d'une restitution plutôt que sous un format « grande messe ». Ceci suppose de revoir la composition des conférences et de dégager des moyens d'animation importants.

Les enjeux de moyens ayant déjà pesé sur l'organisation des premières séries de conférences (calendrier non optimal, absence de comptes-rendus et de capitalisation, interruption pendant plus d'un an...), nous recommandons de privilégier la première orientation.

Comme sur le point précédent, le SGAR a informé le comité de pilotage de l'évaluation lors de sa dernière réunion que les conférences ne seraient pas réunies dans le cadre du lancement de la seconde vague d'appels à projets du volet territorial. Si cette décision va dans le sens de l'élargissement de l'objet des conférences préconisé ci-dessus, elle obère la relance du processus de concertation avec les acteurs locaux que ces instances favorisent. Elle met également en suspens la possibilité pour les acteurs locaux de faire valoir les spécificités inhérentes à chaque sous-espace régional, dont la prise en compte est un garant de l'efficacité des programmes sur la cohésion régionale.

3.3.4. Comitologie d'ensemble des programmes

Au vu des résultats de l'analyse évaluative, il convient de recommander que les questions stratégiques (opportunité des projets, critères d'éligibilité, stratégie d'animation et de coordination des financeurs) trouvent systématiquement une place dans le déroulement des Groupes Techniques de Coordination, à côté du nécessaire examen de la complétude des dossiers.

Si cette recommandation renvoie assez largement à l'animation de chaque GTC, certaines pistes concrètes peuvent être avancées pour la faciliter :

- réserver obligatoirement un temps dans l'ordre du jour de chaque GTC pour aborder des questions stratégiques transversales, éventuellement sur la base de propositions faites auparavant aux copilotes par les membres du GTC. Le temps réservé à la discussion de ces questions étant nécessairement limité, une sélection peut être proposée par les copilotes en cas de besoin ;
- afficher comme principe que les questions soulevées et inscrites à l'ordre du jour doivent trouver une réponse en GTC et permettre de définir peu à peu une jurisprudence en matière de critères d'éligibilité et d'opportunité ;

- améliorer la préparation de la réunion en amont afin de passer moins de temps sur l'analyse de la complétude des dossiers et limiter les ajournements de dossier ;
- laisser la place au débat sur l'opportunité de soutenir certains projets, au moins sur un certain nombre de projets nouveaux ou exemplaires²¹.

Une fois arrêtées, ces dispositions gagneront à être communiquées à l'ensemble des membres des différents comités. La note sur la comitologie diffusée en février peut constituer une bonne base de travail pour ce faire, moyennant un certain nombre de compléments par rapport à la version existante.

²¹ Concernant le GTC volet territorial, ce débat sera d'autant plus justifié du fait du retour envisagé à une sélection concomitante à la programmation pour la seconde vague d'appels à projets.

4. Annexes

4.1. Liste des entretiens de cadrage et guide d'entretien utilisé

LISTE DES ENTRETIENS REALISES

1. Pierre Bessin, SGAR
2. Olivier Jouin, Aude Laure Velatta, Marie-Laure Fort, Délégation Générale des Stratégies, de l'Europe, du Partenariat et des Transversalités, Conseil Régional Centre
3. Frédéric Orelle, Valérie Joyeux, Dominique Serin, Anne-Claire Leménager, mission Europe du SGAR
4. Didier Le Coz, Yann Julien, en charge du CPER, SGAR
5. Eric Martin, Directeur des Déplacements Régionaux, de l'Environnement et de l'Aménagement, Conseil Régional Centre
6. Pascal Vanhaelen, cellule FSE, DRTEFP
7. Jean Luc Marty, responsable cellule FSE au sein de la DGFE, Conseil Régional Centre
8. Julien Pué, animateur PRESAGE, SGAR
9. Laurent Olivier, chargé de mission Etudes/Prospective/TIC, SGAR

GUIDE D'ENTRETIEN UTILISE

1) Quel est l'origine et la justification des choix de mise en œuvre faits pour la nouvelle période ? Quel rôle de l'expérience précédente ? Quel rôle de l'évaluation ex ante ? Quel rôle des lignes directrices européennes et des circulaires nationales ? Quel partage de ces choix entre Etat et Région ?

— dans le domaine des appels à projets du volet territorial CPER et de la mesure 32 du PO FEDER

— dans le domaine de l'appui aux porteurs de projets ? (pour ce point, il faudrait déjà préciser le dispositif et le champ de l'évaluation)

— dans le domaine de la comitologie

2) Quel retour d'expérience aujourd'hui ? Quels problèmes perçus ou identifiés ? Quels décalages par rapport à la théorie d'action initiale ?

— dans le domaine des appels à projets du volet territorial CPER et de la mesure 32 du PO FEDER

— dans le domaine de l'appui aux porteurs de projets ? (pour ce point, il faudrait déjà préciser le dispositif et le champ de l'évaluation)

— dans le domaine de la comitologie

3) Quelles attentes par rapport à l'évaluation ? Quelles questions évaluatives ? Quid de la liste actuelle ? Quels critères associés ?

— dans le domaine des appels à projets du volet territorial CPER et de la mesure 32 du PO FEDER

— dans le domaine de l'appui aux porteurs de projets ? (pour ce point, il faudrait déjà préciser le dispositif et le champ de l'évaluation)

— dans le domaine de la comitologie

4.2. Liste des acteurs de la mise en oeuvre rencontrés ou interrogés en phase 2 et guide d'entretien utilisé

ÉCHELLE REGIONALE

1. Claire Guyonnet, responsable coordination Axe 1 FEDER, DRRT/DRIRE
2. Frédéric Pinna, directeur de l'ARITT
3. Hervé Duval, directeur d'OSEO Centre
4. Yves Parmantier, Université Orléans
5. Claude Fleurier, délégué régional, DRRT
6. Jean-Yves Peseux, responsable suivi des politiques territoriales, DIREN
7. Estelle Rondreux, DRAAF
8. Geneviève Fort, Trésorerie générale
9. Bernard Normand, Trésorerie générale
10. Caroline Simonaud, cellule de gestion CPER et FEDER, Conseil Régional Centre
11. Cécile Larillet, cellule de gestion CPER et FEDER, Conseil Régional Centre
12. Mme Pasquier, direction industrie/service et développement international, Conseil Régional Centre
13. Catherine Dagorn Scaviner, direction enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie, Conseil Régional Centre
14. Yolande Boudard, direction industrie/service et développement international, Conseil Régional Centre
15. Jean-Louis Garcia, directeur général délégué à l'innovation, au développement économique et à la recherche, Conseil Régional Centre

LOIRET

16. Etienne Parent, Préfecture Loiret
17. Solène Rebière, cellule Europe, CG Loiret
18. Christelle Cochet, chargée du développement des territoires, CCI Loiret
19. Djamila Cheriet, directrice du PLIE et responsable de gestion de la subvention globale FSE, CA Orléans Val de Loire
20. Marie-Louise Coquillaud, directrice générale des services, CA Orléans Val de Loire
21. Joël Corjon, Direction Générale, CA Orléans Val de Loire
22. Jean-Pierre Péron, Directeur de la Cohésion sociale, CA Orléans Val de Loire
23. Monique Bévière, présidente du pays Beauce-Gâtinais

EURE ET LOIR

24. Alain Landois, chef du bureau aménagement du territoire, Préfecture Eure et Loir
25. Emmanuel Ballerini, chargé de mission FEDER et volet territorial du CPER, Préfecture Eure et Loir
26. Renaud Jouanneau, directeur des politiques contractuelles, CG Eure et Loir
27. Élodie Roulleau, mission Europe, CG Eure et Loir
28. Frédéric Marceau, CCI Eure et Loir

LOIR ET CHER

29. Benoît Margat, bureau des affaires financières et de l'aménagement du territoire, Préfecture Loire et Cher
30. Catherine Ramnoux, responsable saisie sur Présage et suivi administratif, Préfecture Loir et Cher
31. Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture Loir et Cher
32. M. Maurice, service aménagement du territoire, CG Loir et Cher
33. Jacqueline Gourault, sénatrice du Loir et Cher, maire de la Chaussée St Victor et vice-présidente de la communauté d'agglomération de Blois

CHER

34. Benoît Hervé, Préfecture Cher
35. Stéphane Arcobelli, chargé de mission suivi des dispositifs contractuels CPER/PO, CG Cher
36. Mme Roux, directrice adjointe CA Bourges Plus
37. Didier Reur et Jean-Bernard Tessiaut, CCI du Cher

INDRE

38. Jean-François TOUZET, suivi PO FEDER, Préfecture Indre.
39. Bernard Merle, directeur de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Economie rurale et son équipe (4 personnes), CG Indre
40. Emmanuelle Belleville, contrôleur de gestion, CA de Châteauroux
41. Hassina Tachouaft, Directrice Administrative et Financière de la CA de Châteauroux
42. Nicolas Forissier, député-maire de La Châtre

INDRE ET LOIRE

43. Céline Blanchet, bureau de la compétitivité des territoires, Préfecture Indre et Loire
44. Jean-Paul Fontarrabie, bureau de la compétitivité des territoires, Préfecture Indre et Loire
45. Yves Guignard, responsable direction territoires, CG Indre et Loire

46. Jean-Marc Chichery, directeur général adjoint, CA Tours Plus
47. Hugues Ravard, gestionnaire subvention globale FSE, CA Tours Plus
48. M. Chassennet, responsable du volet économique, CA Tours Plus
49. Estelle Château, CCI de Touraine

GUIDE D'ENTRETIEN UTILISE

Thème A : Appui aux porteurs de projets, notamment dans les domaines visant de « nouveaux publics » (axe 1 PO FEDER et en particulier mesure 13 et axes 1 et 4 FSE)

- 1) Percevez-vous une évolution dans la présente génération de programmes FEDER et FSE par rapport à la précédente ? Comment la jugez-vous ?
- 2) A-t-on bien pris la mesure de cette évolution dans le dispositif d'animation du programme ? Quels sont les principaux changements dans le dispositif d'animation et d'appui aux porteurs de projets ?
- 3) Le dispositif d'animation visant à favoriser l'innovation, en particulier dans les industries, vous paraît-il bien fonctionner ? Quels sont les principaux maillons de ce dispositif ? Toutes les cibles potentielles des mesures sont-elles touchées par ce dispositif (en particulier les PME/PMI) ?
- 4) Quel rôle jouez-vous dans ce dispositif ? Pensez-vous être en mesure de l'assurer de façon satisfaisante (*moyens, insertion dans les bons réseaux...*) ?
- 5) Ce dispositif favorise-t-il la complémentarité entre les aides nationales et régionales (CPER, pôles de compétitivité) et les fonds européens ?
- 6) Que pensez-vous du taux d'engagement actuel des mesures « nouvelles » des programmes FEDER et FSE ? Quels sont pour vous les principales explications de ce taux d'engagement faible (*animation, potentiel d'innovation limité, crise économique...*) ? Auriez-vous des choses à proposer pour l'améliorer ?

Thème B : Appel à projets FEDER mesure 32

- 1) Que pensez-vous de la façon dont a été conduit l'appel à projets (cahier des charges, caractère semi-fermé, diffusion de l'information, délais...) ?
- 2) Avez-vous joué un rôle dans la conduite de cet AP (diffusion de l'information, appui aux porteurs) ? En jouerez-vous un à l'avenir (notamment dans la programmation effective des projets sélectionnés) ?
- 3) Pensez-vous que les cibles visés étaient en capacité de répondre de façon satisfaisante à ce cahier des charges ? Si non pourquoi ?
- 4) Pensez-vous que les projets présentés, s'ils sont retenus, seront ensuite programmés rapidement (ce qui signifie bouclage de plan de financement) et réalisés d'ici 2013 ?

Thème C : Appels à projets CPER (PSDD, Services, MSP)

- 1) Que pensez-vous de la façon dont ont été conduits les appels à projets du volet territorial (cahiers des charges, diffusion de l'information, délais, sélection...) ?

2) Avez-vous joué un rôle dans la conduite de ces AP (diffusion de l'information, appui aux porteurs, avis sur les projets lors de la sélection) ? En jouerez-vous un à l'avenir (notamment dans la programmation effective des projets sélectionnés) ?

3) Pensez-vous que les cibles visés étaient en capacité de répondre de façon satisfaisante à ces cahiers des charges ? Si non pourquoi ? Une offre d'ingénierie, à l'échelle départementale par exemple, serait-elle un bon moyen d'améliorer la capacité à répondre et la qualité des projets ?

4) Pensez-vous que les projets retenus seront programmés dans les délais, soit d'ici fin 2009 (ce qui signifie bouclage de plan de financement) et réalisés d'ici 2013 ? La baisse de certains taux de subvention par rapport à la demande et les évolutions conjoncturelles (élections municipales 2008, crise économique) peuvent-elles selon vous avoir une influence sur l'aboutissement des projets dans les temps ?

5) Auriez-vous des choses à proposer pour la deuxième vague d'appels à projets, qui doit intervenir à partir de 2010 ?

6) Plus globalement, que pensez-vous du recours à la méthode de l'appel à projets pour mettre en œuvre le volet territorial 2007/2013 ?

Thème D : Conférences Territoriales

1) Connaissez-vous les Conférences Territoriales qui interviennent dans la mise en œuvre du Volet Territorial du CPER 2007/2013 ? Avez-vous participé à l'une ou aux deux réunions qui ont eu lieu (en juillet 2007 et début 2008) ? Si oui, Qu'avez-vous pensé de ces réunions ?

2) Pensez-vous que ces conférences territoriales jouent un rôle utile dans l'appropriation et la mise en œuvre du Volet Territorial ? Lequel ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

3) Pensez-vous que les acteurs de ces trois grands territoires souhaitent dialoguer et travailler ensemble à cette échelle ? Si oui, les Conférences Territoriales dans leur format actuel sont-elles un bon outil pour le faire ?

4) Que proposeriez-vous de faire de ces Conférences pour la suite de la mise en œuvre du volet territorial du CPER ?

Thème E : Comitologie (GTC/GP)

1) Quels sont les principaux changements en matière de comitologie dans cette génération de programmes (PO FEDER et FSE, DRDR / CPER) par rapport à la précédente ? A quoi sont-ils dus selon vous ? Ces changements ont-ils impacté votre rôle dans la mise en œuvre des fonds européens et/ou du CPER ?

2) A quel type de comité participez-vous ? A quelle fréquence ? Vous sentez-vous à l'aise pour vous exprimer sur l'ensemble des projets examinés dans ces comités ?

3) Que pensez-vous du déroulement actuel du ou des comités auquel vous participez ? Auriez-vous des souhaits ou des améliorations à proposer sur l'animation et le déroulement de ces comités ?

4) Pensez-vous que l'organisation actuelle permet d'optimiser la complémentarité entre le ou les PO et le CPER (projets communs) ? Pensez-vous qu'elle permet d'optimiser le recours aux fonds européens ?

5) Pensez-vous que l'organisation actuelle permet d'optimiser le taux de programmation des fonds ? Pensez-vous qu'elle permet d'optimiser la qualité des projets (à travers les éventuels débats qu'elle permet) ?

6) Regrettez-vous de ne pas participer à certains comités ? Lesquels ? Pourquoi ?

7) Auriez-vous des choses à proposer pour améliorer la comitologie actuelle ?

4.3. Echantillonnage des bénéficiaires interrogés : méthode et liste

MESURE 13 DU FEDER

Les bénéficiaires étant très peu nombreux, il n'y a pas eu d'échantillonnage à effectuer. Les personnes interrogées ont été les suivantes :

1. Yves Parmantier, Pôle capteurs université d'Orléans
2. Marie-Louise Saboungi, Centre de recherche sur la Matière Divisée (CRMD) au CNRS

APPEL A PROJETS MESURE 32 FEDER

L'échantillonnage des personnes interrogées a croisé les critères suivants : département, dépôt ou non de projet, recours au FRAC, taille des collectivités. Les personnes interrogées sont listées ci-dessous :

1. M. SEMPÉ, Directeur du dvpt économique de la CA de Châteauroux
2. M. BERNOT, chargé du développement économique, CC Brenne Val de Creuse
3. M. LAGAUTRIERE, DGS de la CC de Vierzon
4. M. CHABALLIER, DGS de la CC de Chinon St Benoit
5. M. CHEREAU, DGS de la CC d'Argenton-sur-Creuse
6. Mme ROUX, Directrice adjointe CA Bourges Plus
7. M. Nicolas FORISSIER, Président de la CC La Châtre St Sévère

APPELS A PROJETS VOLET TERRITORIAL – ECHANTILLONNAGE

Critères d'échantillonnage : accepté ou refusé, type de maître d'ouvrage, département, sous-espace

Appel à projet développement durable des villes moyennes et projet structurant	AP		Accepté/refusé			Type de MO					Département					Espaces			Total	
	Développement durable des villes moyennes	Projet structurant	refusé	retenus	réorienté	Villes ou communes	CC	CA	CG	Autre	Cher	Eure et loir	Indre	indre et Loir	Loir et Cher	Loiret	Nord	Ligérien		Sud
Nombre projets	42	73	83	28	4	38	29	16	5	5	21	29	22	20	9	14	34	27	54	115
Echantillon de MO	3	5	2	6		3	3	2	0	0	1	1	2	2	0	2	2	2	4	8
MO Interrogés	3	4	1	6		2	3	2	0	0	1	1	2	2	0	1	2	1	4	7

NB. Les maîtres d'ouvrage interrogés peuvent avoir déposés plusieurs projets dont une partie seulement a été retenue. Dans ce cas, ils sont comptabilisés dans l'échantillon au titre des bénéficiaires de projets « retenus ».

Appel à projet services à la population	Thème					Accepté/refusé		Type de MO					Département					Espaces			TOTAL	
	enfance	personnes âgées	services publics	culture	Autres	refusé	retenus	Villes ou communes	CC	CA	CG	Autres	Cher	Eure et loir	Indre	indre et Loir	Loir et Cher	Loiret	Nord	Ligérien		Sud
Nombre	65	15	27	16	39	110	52	61	75	6	4	6	13	73	10	33	15	18	84	38	40	162
Echantillon	4	3	1	0	0	1	7	3	4	0	0	1	1	4	1	1	0	1	4	2	2	8
Interrogés	2	2	1	0	0	0	5	2	3	0	0	0	1	2	1	0	0	1	2	1	2	5

NB. Les maîtres d'ouvrage interrogés peuvent avoir déposés plusieurs projets dont une partie seulement a été retenue. Dans ce cas, ils sont comptabilisés dans l'échantillon au titre des bénéficiaires de projets « retenus ».

Appel à projet MSP	Accepté/refusé		Département						Espaces			Total
	refusé	retenus	Cher	Eure et loir	Indre	indre et Loir	Loir et Cher	Loiret	Nord	Ligérien	Sud	
Nombre	31	19	4	14	11	6	7	8	6	2	11	19
Echantillon	2	3	1	2	0	1	0	1	2	1	2	5
Interrogés	1	3	0	2	0	1	0	1	2	1	1	4

4.4. Synthèse détaillée des appréciations des acteurs de la mise en œuvre

1. Le dispositif d'animation vous paraît-il bien fonctionner?	
Perception plutôt positive	4
Perception plutôt critique	12
nr	7

Principales critiques évoquées

Lourdeur du circuit, faible lisibilité des fonds européens (critères, services etc...)	2
Manque de formation, information, mobilisation des agents locaux, des prescripteurs etc...	4
Régionalisation faite au dépens animation de terrain	7

Principaux points positifs évoqués

Plus grande cohérence et coordination des acteurs régionaux et des aides	4
Meilleure expertise sur la pertinence et l'opportunité des dossiers déposés	4
Gestion moins politique	2

2. Le dispositif d'animation favorise-t-il les complémentarités aides nationales / contreparties européennes

oui	7
non	4
nr	12

3. Perception du taux d'engagement sur les mesures "nouvelles"

Principales raisons de sous-consommation évoquées

Difficulté à mettre en place des partenariats publics/privés tels que définis dans mesure 132	6
Concurrence des aides existantes	2
Promotion des fonds européens insuffisante	5
Raisons structurelles liées au tissu économique et à la nature des projets	10
Faiblesse de l'animation et de l'accompagnement des MO	6
Raisons conjoncturelles (crise)	8
Critères et contraintes des FE trop strictes, pas adaptés aux projets de R&D et aux PME.	9

Propositions

Clarifier le rôle d'OSEO comme contrepartie nationale	2
Mettre en place un guichet unique	1
Renforcer l'animation locale et/ou se doter de moyens renforcés pour "tenir la plume" aux MO	4
Simplifier les versements intermédiaires, exiger moins de pièces justificatives. Mettre en place un système de forfaitisation	1
Revoir les règles pour que le FUI puisse être mobilisé comme contrepartie financière au FEDER	2
Mieux identifier les entreprises qui sont sur de la R&D, en regardant celles qui mobilisent régulièrement le crédit impôt recherche	1
Revoir les critères de la mesure 132 : 1 entreprise, 1 labo	3
Intégrer les préfectures au RDT	1
Assouplir les critères du CR en temps de crise	1

4. Perception des modalités des AP (CPER et mesure 32)

Mesure 32

Positif	
Mitigés	4
Critique	5

Principales critiques

Délai de réponse court, favorise les projets murs	4
Information sur utilisation FRAC est venue tard	1
Sélection très politique, grille d'analyse pas suivie	6
Critères du cahier des charges ambigus (type de Mo éligibles). Incohérence DOMO et cahier des charges	4
Maigre qualité des projets	3

Principaux points positifs

Reunion préalable d'info	2
Dossier d'intention	1
Cahier des charges bien construit (critères environnementaux...)	1

CPER

Positif	3
Mitigés	5
Critique	3

Principales critiques

Délai de réponse court, favorise les projets murs	5
Pas d'interlocuteur unique	1
Pas de synergie CPER et mesure 32	1
Temps de sélection long et calendrier pas optimal	5
Critères des CdC pas explicites ou trop restrictifs (PS...)	5
Multiplication des AP a nuit à leur lisibilité	1

Principaux points positifs

CdC conforme au PO, clairs	3
Dossier d'intention : pas de formalisme démesuré, permet d'aller lever des financements	2
Sélection ouverte, peu politique. Sélection sur le côté structurant.	1

5. Capacités des cibles visées à répondre**Mesure 32**

plutôt oui	6
plutôt non	1

CPER

plutôt oui	3
plutôt non	6

6. Pensez vous que tous les projets retenus vous être réalisés (CPER)

plutôt oui	3
plutôt non	7

Raisons si non

Baisse subvention	2
Projets pas prêts techniquement	1
Changements politiques	2
Dossier MSP techniquement difficile à monter	2
Conjoncture économique et difficulté d'autofinancement	3
Programmation de précaution	1

7. Proposition pour la suite des appels à projet (CPER)

Sensibiliser en amont, pour que Mo aient le temps de construire projet, de faire études préalables... Etre informé des calendriers à l'avance	6
Accompagner les plus petits porteurs	2
Avoir plusieurs vagues d'AP pour les projets pas prêt	2
Association plus forte des CG, des préfectures	4
Mieux relayer l'info auprès des porteurs sur les critères, mobiliser les relais (CG...), mieux informer sur le FRAC	4
Cibler davantage les Mo potentiels et critères	2
Associer davantage les préfectures à la sélection	1

8. Perception du recours à la technique d'AP

Plutôt positif	8
Plutôt négatif	6

Avantages

Effet d'accélération	4
Sortir logique guichet et politique, moins de saupoudrage	3
Structure les attentes et permet de mieux gérer les enveloppes	1
Egalité accès info et au financement	1

Inconvénients

Mettre en collectivités en concurrence	2
Développer des "usines à répondre", programmation de précaution	2
Forcément effet d'aubaine car projets murs et budgets déjà construits	2
Favorise les gros projets	2
Pas pertinent sur MSP : enjeux sont connus	2
Moins souple en termes de programmation, fait peser des risques de DO. Chronophage	3
Sélection régionale loin des spécificités du local	1
Une procédure identique alors que projets très différents et certains plus compliqués à monter	1

9. Participation aux conférences territoriales	
Ont participé	7
Connaissent	1
Connaissent pas	3
Ne savent pas	5

10. Appréciation de l'utilité des conférences territoriales	
Plutôt positive	8
Plutôt négative	1

11. Volonté de travailler à cette échelle (nombre de réponses positives)	
Axe Nord	1
Axe Ligérien	0
Axe Sud	5

12. Propositions pour la suite des CT	
En faire un outil de communication/ sensibilisation	2
En faire un lieu de réflexion : ateliers, restitutions thématiques, un enjeu d'animation	2
Lieu de retour des appels à projets sur ces 3 espaces	2
Les faire disparaître	1
Revoir l'échelle	1
Elargir les sujets au delà des appels à projets	2
Revoir leur calendrier par rapport aux appels à projets : plus en amont	2
Limiter le nombre de participants, pour limiter l'aspect politique et le déséquilibre entre départements	1
En maintenir une à deux en période d'appels à projets	1

13. Appréciation de la comitologie	
Pour le CPR	
Plutôt positive	5
Plutôt négative	5

Pour le GTC VT	
Plutôt positive	0
Plutôt négative	7

Pour les autres GTC	
Plutôt positive	4
Plutôt négative	5

14. Proposition sur le déroulement de la comitologie	
Pour le CPR	
Statisfait du nouveau CPR	8
Supprimer CPR avec GTC échelon final de programmation	1
Faire des CPR un lieu de discussion et d'évolution des règles et pas une chambre d'enregistrement	1
Ouvrir les CPR à tous les partenaires et prescripteurs, en faire un lieu de communication	1

Pour les GTC	
Aborder plus de questions de fonds en GTC, qui doit être un lieu de discussion de la stratégie ou un lieu de discussion technique (not. sur GTC FSE et GTC VT). Ou alors mettre en place des réunions ad hoc hors GTC	8
Supprimer le GTC (car déjà des comité de financeurs thématiques, ou car doublon avec GP) ou dématérialiser certains GTC.	4
Limiter les reports de dossier et les cafoillages en préparant mieux les avis en amont (avis TG, dossier VT, video-conférence)	4
Mettre mesure 2.1 dans GTC recherche	1
Localisation des GTC au même endroit	1
Regrouper tous les GTC en 1 seul	1

15. Perception de l'optimisation de la complémentarité fonds européens/ nationaux du fait de la comitologie	
Plutôt positive	3
Plutôt négative	9

16. Perception de l'optimisation de la programmation du fait de la comitologie	
Plutôt positive	5
Plutôt négative	4

17. Perception de l'optimisation de la qualité des projets du fait de la comitologie	
Plutôt positive	2 sur PEE, 1 sur VT
Plutôt négative	14

4.5. Synthèse détaillée des appréciations des maîtres d'ouvrages des appels à projets CPER

MO	Projets structurants & Développement Durable des Villes Moyennes					
	Agglomération de Montargis	CA Drouais	CC Vierzon	CC Pays Azay le rideau	Ville de Chateauroux	Ville de Loches
accepté/refusé	A	mixte	mixte	R	A	A
Lancement des AP	Informé par courrier et invité à des réunions d'information.	bouche-à-oreille au niveau de la Région en amont et ensuite un courrier du SGAR.	informé par les élus régionaux.	informés par le Pays, mais aussi par le Département (mais de façon officieuse).		Informé de l'AP par la CC de Loches développement (bouche à oreilles).
Cahiers des charges	CdC transmis par courrier de la région/ CdC clairs / Informations complémentaires facilement obtenues auprès du SGAR	CdC clairs /compléments d'information auprès du SGAR sur le niveau de précision demandé dans la description du projet.	Ils ont rencontré des difficultés à identifier la notion de projet structurant. Ils ont tout d'abord présenté un dossier au titre d'un autre volet du CPER, puis l'ont réorienté vers l'AP PS avec l'aide du sous-préfet.	Le Pays leur a fourni les CdC, qui étaient clairs et précis. Cependant ils regrettaient qu'il n'y ait pas assez d'éléments sur les conditions d'éligibilité. Des informations complémentaires ont été obtenues auprès du SGAR.		Les CdC étaient plutôt clairs. Il a pu obtenir des renseignements auprès de la région.
Éléments ayant motivé la réponse à l'AP	Projet existant et primordial pour le développement économique de la ville.	Chaque service a présenté un projet susceptible d'être éligible. Ces projets étaient déjà en cours d'élaboration avant le lancement de l'AP et n'ont pas été modifiés pour répondre aux CdC.	Le projet était déjà en préparation avant le lancement de l'AP, ils ont saisi l'opportunité d'obtenir un cofinancement et de présenter ainsi un projet plus ambitieux (la possibilité de raser la friche par manque de moyens avait été envisagée).	projet initié par la CC en 1998 et est présenté à chaque AP afin de tenter d'obtenir des subventions et n'a pas été modifié en fonction du CdC. Ils n'ont présenté que ce projet mais dans deux volets différents du CPER.	La ville avait la volonté de démarrer une démarche de développement durable. Les AP du VT ont été perçus comme une opportunité de subvention supplémentaire	Le projet se place en continuité de la politique touristique amorcée par la ville et cofinancée par la Région depuis 10 ans. Le projet était déjà bien avancé et n'a pas été modifié pour cadrer au CdC.
Déclarations d'intention	rédigées par le DGS en collaboration avec la personne chargée du développement économique. Ils ont réussi à l'établir sans aide.	Chaque service a travaillé sur la déclaration d'intention qui a ensuite était validée en interne (plusieurs réunions interservices).	Ils n'ont pas rencontré de difficultés pour rédiger la DI, ils ont réalisé une proposition assez simple. De plus ils avaient déjà présenté ce projet au SGAR qui avait visité le site. Le sous-préfet a également été un soutien important.	pas de difficultés.	Ils ont rencontré des difficultés pour établir une estimation budgétaire, le projet n'étant pas encore tout à fait structuré.	Ils n'ont pas rencontré de difficultés particulières.
Avis sur la sélection			La réhabilitation de la friche a été retenue car ce projet avait une dimension plus structurante que les autres dossiers qu'ils avaient proposé.	caractère politique, seuls les projets ayant reçu un fort appui politique ont été retenus.	Pour lui la sélection est essentiellement basée sur des enjeux politiques et sur les appuis éventuels de certains élus régionaux.	Il n'a pas d'avis général, cependant il pense que si son projet a été retenu c'est parce qu'il portait une dynamique de développement au delà de la commune elle même.
Programmation	Le projet déposé d'ici fin 2009 et la réalisation est programmée pour 2010.	ils vont tenter de gérer des contraintes pour déposer les deux projets acceptés en décembre 2009.	Le projet sera déposé dans un mois et les travaux vont commencer d'ici à la fin de l'année.		Le projet sera déposé d'ici fin 2009 et la phase opérationnelle commencera dès 2011-2012.	L'appel d'offre est terminé et les travaux devraient bientôt commencer, le dossier sera déposé avant décembre et réalisé avant 2013.
Avis sur la conduite des AP	Il est globalement satisfait de la conduite des AP. Pour lui, toutes les cibles sont capables de répondre.	Les délais pour déposer les DI sont très courts au vue de l'avancement des projets (au début de la réflexion). Difficile de répondre de façon précise à ces AP car les projets sont encore très peu structurés.	Délais de dépôt des DI très courts. Il doute du caractère incitatif des AP et les considère comme des coups de pouces à des projets déjà très aboutis. Une offre d'ingénierie peut permettre d'améliorer la qualité des projets, mais cette aide n'est pas envisageable avec des délais de réponse aussi courts.	des lacunes importantes en termes de communication et d'information à la fois au niveau des critères d'éligibilités et des cibles visées.	Les petites communes peuvent difficilement répondre à l'AP car elles n'ont pas les capitaux de présenter des projets assez importants pour être jugés comme structurants. De plus les délais pour obtenir une réponse ont été très longs.	Il n'a pas ressenti de gros problèmes, il a réussi à obtenir des informations si nécessaires, la procédure n'était pas trop lourde, et les délais adaptés.
Propositions pour la 2ème vague d'AP	critères d'éligibilité moins restrictifs / Il souhaiterait que les projets classiques de zones d'activités soient favorisés. La création d'emploi est selon lui une priorité dans le contexte économique actuel.	délais de dépôt des déclarations d'intention plus longs	des délais plus long afin de permettre aux MO de mieux structurer leurs projets. Il précise néanmoins que durant la première vague pour compenser les délais, il y a eu une certaine flexibilité. Les chiffres annoncés lors de la déclaration d'intention ont pu être modifiés plusieurs fois	Le lancement d'AP devrait être identifié suffisamment en amont. La pertinence des projets proposés serait améliorée si les AP pouvaient insuffler des idées plutôt que de n'être qu'une subvention pour des projets existants.	Des délais pour le rendu des DI plus longs afin de pouvoir proposer des projets plus aboutis.	Il aimerait que la procédure soit allégée, mais surtout il souhaiterait avoir un référent au niveau du SGAR ou de la Région, pour obtenir des informations concrètes sur l'éligibilité du projet, sa présentation. Il a participé à une réunion d'information qui a été positive pour la sensibilisation, mais qui ne permet pas de suivi personnalisé.
Avis sur la méthode de l'AP	L'AP permet aux collectivités de proposer des projets importants en termes de financement et de mise en œuvre.	Si l'information est bien relayée, il s'agit selon lui d'une bonne méthode permettant à toutes les cibles de proposer des initiatives.	Il juge favorablement le recours à l'AP, cela lui a permis de ne pas se sentir pris dans des quotas notamment départementaux. Il a eu le sentiment que la qualité du projet proposé représentait ainsi une plus grande place dans le processus de sélection.	avis positif sur la procédure d'AP, cela permet de mettre en avant des projets novateurs	La méthode est efficace et adaptée à des projets ambitieux	La compétition est plutôt positive si elle est mise en place ponctuellement. Les dossiers présentés sont plus étayés et intégrés dans une politique moins centré sur la ville en elle même.

Services à la population					
MO	Cc Beauce de Janville	CC Perche Gouet	CC Cœur de Brenne	Ville de Bourges	Cune Fay aux Loges
accepté/refusé	mixte	mixte	A	A	A
Lancement des AP		informés directement par leur président de l'époque, qui était aussi conseiller régional, mais aussi par le Pays.	La CC fait partie du PNR de Brenne. Ils ont donc reçu un courrier de leur part les informant du lancement des AP du VT.	Ils ont été avertis par la préfecture, mais sont proactifs pour ces démarches et se tiennent continuellement au courant.	Elle a reçu un courrier de la Région l'informant du lancement des AP.
Cahiers des charges	Le Pays de Beauce a transmis les CdC aux élus à l'occasion d'un bureau.. Les CdC étaient clairs et ils n'ont donc pas eu besoin d'informations complémentaires.	reçus par courrier de la Région clairement compris . Elle a pu obtenir des informations complémentaires lors d'une réunion organisée à la sous-préfecture.	Il les a trouvés très clairs et n'a pas demandé d'informations complémentaires.	Les CdC étaient très clairs, avec un formalisme administratif habituel.	
Eléments ayant motivé la réponse à l'AP	volonté de réaliser ces projets déjà présente avant le lancement des AP . Ils ont présenté les deux projets, tout en étant persuadés que celui de la MSP aurait plus de chance d'obtenir une subvention, or leurs deux projets ont été sélectionnés.	La réponse au AP a été motivée par les besoins de la CC. Les deux projets proposés étaient déjà en cours d'élaboration et n'ont pas été modifiés pour répondre à l'AP	Le projet était préexistant et le Président a décidé de répondre à l'AP pour obtenir des subventions supplémentaires, Ils ont présenté deux projets, mais ont abandonné un par manque de fonds propres.	Il s'agit d'une décision politique du maire, ils ont présenté plusieurs projets pour augmenter leurs chances d'obtenir une subvention . Les deux projets étaient déjà très avancés et ils n'ont pas été modifiés en fonction des CdC.	Le projet existait depuis plusieurs années , mais la commune ne parvenait pas à obtenir une subvention suffisante. Ils ont donc saisi cette opportunité de financement
Déclarations d'intention	Ils ont rencontré des difficultés à élaborer un budget prévisionnel (pour la MSP) alors qu'ils n'avaient pas encore l'accord de tous les professionnels de santé. Ils ont été aidés par la préfecture.	Pas de difficultés	Pas de difficultés particulières car il a déjà répondu à des AP auparavant.	Le service financier se charge toujours de rédiger les réponses aux CdC, ils n'ont pas rencontré de difficultés particulières.	L'adjointe et le DGS ont rédigé la DI. Ils ont rencontré des difficultés pour savoir si le coût de fonctionnement pouvait également être subventionné.
Avis sur la sélection	La sélection est très politique , le Président de la CC est intervenu à plusieurs reprises pour insister sur l'importance de leur projet	Le projet accepté a été sélectionné car il correspond à un axe prioritaire de la politique régionale à savoir les services à la personne.	Il ne se pose pas cette question, de son point de vue, le sous-préfet leur avait assuré qu'ils étaient éligibles et de fait ils ne doutaient pas du fait d'obtenir la subvention.		
Programmation	Les deux dossiers seront déposés avant la fin de l'année	La programmation du projet a pris du retard , (pb de concordance avec le PLU) mais elle devrait aboutir en novembre et être déposée, puis réalisée dans les délais.	L'inauguration du RSP a lieu le 14 mai.	Oui il sera déposé et programmé dans les délais, les travaux vont débiter à la fin de l'année.	Le projet est abandonné, les coûts engendrés par le fonctionnement du service de minibus n'étant pas subventionnés. Une autre solution a été trouvée
Avis sur la conduite des AP	Les délais n'ont pas posé de problème particulier , l'élaboration des projets ayant déjà commencé avant les AP. Elle juge que les cibles sont en capacité de répondre à l'AP et qu'une offre d'ingénierie serait surtout perçue par les élus comme l'ajout d'un référent supplémentaire.	La façon dont ont été conduits les AP est pour elle très satisfaisante à tous les niveaux.	Les délais pour déposer les DI étaient courts si le projet n'était pas déjà abouti. Ils jugent que les structures de même taille que la CC (5000 hab) pouvaient répondre de façon satisfaisante.	Il s'agit pour lui d'un AP tout à fait classique. Les délais étaient satisfaisants. Ils sont tout à fait capables de répondre de façon efficace à ce type d'AP, pour des procédures plus lourdes comme la mesure 32 une aide extérieure est légitime, mais pas pour le VT.	Elle juge favorablement la conduite de l'AP dans sa globalité. Cependant elle regrette que les délais de réponses soient aussi longs.
Propositions pour la 2ème vague d'AP	organiser des réunions sur le fct des AP du VT au niveau du Pays. De plus elle regrette le fait que le CdC pour les MSP a été modifié en cours de procédure (l'obligation d'avoir au moins deux MG, d'établir un secrétariat en commun et un projet de santé).		Il aimerait pouvoir déposer les dossiers en ligne et ne pas avoir à passer par l'intermédiaire du PNR. Il souhaiterait aussi recevoir une lettre de la Région précisant les noms des personnes à contacter pour obtenir des informations sur des points précis.	Ils souhaiteraient avoir un réseau bien identifié au niveau du SGAR ou de la Région qui pourrait organiser des réunions avec chaque MO. Les réunions d'informations collectives ne sont pas suffisantes, elles n'ont qu'un rôle d'information générale.	Elle souhaiterait avoir une meilleure information durant la phase d'attente de l'accord de subvention et ne pas rester dans le doute.
Avis sur la méthode de l'AP	Elle trouve valorisant de mettre en avant le contenu du projet	Cette permet à la fois de proposer des projets répondant à des besoins existants mais aussi de faire naître d'autres initiatives grâce à l'existence de la subvention.	L'AP incite les collectivités à être innovantes et à proposer des projets plus ambitieux que de la voirie ou de la rénovation de bâtiments.	Ils apprécient le fait que l'on mette en avant les collectivités méritantes, qui ont présenté des dossiers pertinents.	Cette méthode est plus efficace car elle permet d'émettre des comparaisons sur les projets proposés sur une période donnée.

Maisons Santé Pluridisciplinaires				
MO	Communauté de communes du Perche Thironnais	Saint Piat	Communauté de Communes du Véron	Mairie de Bonny/Loire
accepté/refusé	A	R	A	A
Lancement des AP	Le Pays a organisé une réunion d'information à laquelle tous les directeurs ont été conviés	Informé par un courrier de la Région l'informant du lancement des AP du VT.	Informé par le Pays Chinonais	Il a été informé du lancement des AP par les élus du Pays du génois.
Cahiers des charges	Les cahiers des charges leur ont paru clairs et ont également été fournis par le Pays qui a été leur interlocuteur principal.	Les CdC étaient clairs et formalisaient simplement les règles fixées. L'élément le plus complexe fut l'estimation budgétaire	Les CdC étaient très clairs.	CdC clair et efficace. Il a apprécié le fait que les CdC n'exigent pas de formulation budgétaire très poussée.
Éléments ayant motivé la réponse à l'AP	Le projet de MSP part d'un besoin local, mais est très lié à l'existence d'une subvention. Le projet initial qui était encore peu formalisé a été adapté pour répondre au CdC qui dicte une organisation précise.	Il s'agit d'une initiative de l'ancien conseil municipal répondant un besoin des usagers. Le projet a été modifié en fonction du CdC qui impose par exemple une salle de réunion ou l'accueil de stagiaires	Le projet était déjà très structuré, la CC et les professionnels de santé ont saisi l'opportunité d'obtenir un soutien financier. Le projet a été complété d'une charte de fonctionnement pour répondre au CdC	L'AP était une opportunité de subventionner un projet existant. Ils n'ont proposé qu'un seul projet car la commune étant de petite taille, elle n'a pas les capacités de mener deux projets de cette envergure en même temps.
Déclarations d'intention	les CdC demandent de travailler de façon très précise à des projets encore peu structurés. Ils font appel au Pays pour obtenir un appui.	Le Conseil municipal a constitué une commission spéciale pour la rédaction de la DI et le suivi.	Il n'ont pas demandé d'aide pour cette phase de rédaction.	Il n'a pas rencontré de difficultés., Il a présenté deux DI pour le même projet (MSP et PS) dans le but d'augmenter ses chances d'obtenir une subvention.
Avis sur la sélection	Les éléments ayant orientés la sélection sont assez lisibles selon elle, même si des projets sont déjà présélectionnés de façon officielle en amont.	La sélection lui paraît assez opaque, elle ne comprend pas que les besoins des habitants ne soient pas l'élément prioritaire pour obtenir la subvention.	Il émet l'avis selon lequel certains projets sélectionnés n'étaient pas assez aboutis techniquement, et risquaient donc de ne pas être programmés dans les délais.	Les critères de sélection lui paraissent assez flous, il pense cependant que la motivation des MO était un élément impactant fortement le choix des projets sectionnés.
Programmation	Le projet sera normalement programmé d'ici fin 2009 et réalisé vers 2011.	Deux professionnels de santé se sont désistés au dernier moment, de ce fait le projet est reporté.	Le dossier sera programmé dans les délais et les travaux ont déjà commencé.	Le dossier sera déposé à la fin de l'année et réalisé en 2011. Leur projet avait été mis entre parenthèses devant les difficultés rencontrées pour recruter des médecins.
Avis sur la conduite des AP	Elle est satisfaite de la conduite des AP du VT, le Pays a joué un rôle d'animateur en les informant et surtout en les motivant en fin de processus. Une aide extérieure serait positive pour élaborer les dossiers ou uniquement les présenter.		Les délais étaient très courts pour dépôt des déclarations d'intention, mais dès que le projet a été sélectionné, ils ont été très entourés par les services de l'Etat et invités à plusieurs réunions.	Les délais étaient adaptés à l'évolution globale du projet. Ce dernier devant être réalisé avec ou sans la subvention, les temps d'attente assez longs leur ont permis de concrétiser le projet et de finaliser des partenariats.
Propositions pour la 2ème vague d'AP	Elles aimeraient que les cibles présélectionnées ne soient pas identifiées, afin d'éviter le stress engendré par le fait de « gaspiller » des crédits si le projet n'aboutit pas. Il faudrait que les crédits non utilisés soient redistribuables.	Elle aimerait que le processus de décisions soit plus transparent afin de mieux anticiper les attentes et aussi de comprendre plus facilement les orientations choisies	Il espère que la procédure va rester légère et ne pas s'apparenter à celles des subventions européennes.	Il apprécierait que soit organisée une réunion d'information, durant laquelle seront présentés les CdC et qui expliciterait la nature des projets pouvant obtenir une subvention. Il aimerait avoir un interlocuteur unique à qui s'adresser pour demander des compléments d'informations par exemple.
Avis sur la méthode de l'AP	Cela permet d'identifier plus facilement les objectifs du CPER et ainsi de proposer des projets en lien avec ces orientations.	Cette méthode encourage une démarche volontaire de la part des élus et permet d'adapter les objectifs du CPER aux enjeux locaux.	Il doute du fait fait que les AP peuvent insuffler de nouveaux projets	Il trouve valorisant de mettre en avant le projet plutôt que les caractéristiques propres du MO qui le propose (taille, localisation...)